INTRODUCTION COMPTABLE

A LA

SCIENCE SOCIALE

1284020

Bibliothèque des Sciences Commerciales et Économiques

INTRODUCTION COMPTABLE

A LA

SCIENCE SOCIALE

PAR

Eugène LÉAUTEY

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR — OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ANCIEN CHEF DE DIVISION AU COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
MEMBRE DE L'ASSOCIATION DES JOURNALISTES RÉPUBLICAINS

(Extrait du *Traité des Inventaires et des Bilans*)

PARIS

LIBRAIRIE COMPTABLE ET ADMINISTRATIVE

5, RUE GEOFFROY-MARIE, 5

INTRODUCTION

I

ORDRE ET DÉSORDRE

Des conséquences économiques et sociales de l'ordre et du désordre comptables

Qu'il obéisse à sa raison ou à sa foi religieuse l'homme, à mesure qu'il sait mieux observer et comprendre les choses qui l'environnent, admire davantage l'ordre qui règne dans la nature, sans jamais s'altérer autrement qu'en apparence.

Sans doute, devant certains troubles des éléments terrestres, ou à certaines perturbations des astres, la pensée nous vient que cet ordre pourrait cesser tout à coup et que l'univers ne présenterait bientôt plus alors que le spectacle du heurt épouvantable des mondes, de la conflagration et de l'anéantissement de tout ce qui existe. Mais cette horrible confusion, ce chaos, cet anéantissement, nous comprenons qu'ils ne peuvent se produire : l'ordre introduit dans l'organisation d'une chose infinie, éternelle, étant nécessairement infini et éternel lui-même.

Cette conception générale d'un ordre éternel, comme l'univers, étant admise, notre esprit est bientôt amené à distinguer que les phénomènes qu'on a longtemps considérés comme des désordres dans les astres ou dans les éléments terrestres, ne sont que des apparences de désordre, ou plutôt que des manifestations de l'ordre lui-même, tendant à des fins voulues, par des transformations qui semblent perturbatrices, alors qu'elles sont ordonnées.

Quoi qu'il en soit, si nous envisageons d'une part la matière inorganique, d'autre part les êtres organisés, doués d'une vie propre, nous sommes amenés à concevoir deux natures d'ordre, savoir : 1° l'ordre qui régit les mondes éternels, leurs mouvements, leurs rapports entre eux, leurs transformations de nébuleuses en astres lumineux, puis en planètes éteintes devenant graduelle-

ment propres au développement des êtres organiques; 2' l'ordre qui préside à la formation des êtres organisés, finalement à celle de l'homme, que nous appellerons l'ordre terrestre, ou humain, pour le distinguer de l'ordre sidéral ou universel.

C'est exclusivement de cet ordre humain dont nous allons nous occuper ici.

Ce qui distingue tout d'abord l'ordre humain, ou terrestre, de l'ordre sidéral, c'est la succession de la mort à la vie des êtres organisés. Les mondes durent éternellement, ils ne vivent pas; les êtres terrestres durent éphémèrement, du moins ils vivent. Cette vie, ils la paient de la mort, et tous, la créature humaine comprise, sont ramenés inexorablement à l'état de matière inerte. Du moins, durant cette existence éphémère, l'homme jouit-il d'une suprême faculté, qui l'élève au-dessus des autres êtres : il pense. Et de ce fait il a son libre arbitre : ses actions obéissent à sa pensée. Il est, pour ainsi dire, maître de sa destinée, car, à son gré, sa vie peut être ordonnée ou désordonnée, selon qu'il écoute davantage sa raison ou ses passions, selon qu'il règle sa volonté et ses actes en se conformant davantage à l'esprit d'ordre, ou à l'esprit de désordre qui sont en lui.

Et c'est, entre cet esprit d'ordre et cet esprit de désordre un combat qui se poursuit depuis les premières heures de l'humanité. Et tandis que l'esprit de désordre, égarant sa raison, a inspiré à l'homme le mal sous toutes ses formes, le conduisant aux luttes aveugles, aux actions nuisibles, aux crimes les plus épouvantables, il doit à l'esprit d'ordre tous les progrès qu'il est parvenu à réaliser en lui et autour de lui, tant dans sa vie individuelle que collective; il lui doit les œuvres admirables qu'il a conçues; il lui doit la Morale, il lui doit la Logique, il lui doit la Philosophie, il lui doit les Mathématiques, il lui doit la mesure et le rythme de la Musique et de la Poésie, et tous les Arts, et toutes les Sciences, en un mot il lui doit les manifestations diverses de la Méthode, fruit de cet esprit d'ordre à défaut duquel toutes notions demeureraient confuses et sans enchaînement, toute analyse éparse et sans synthèse, toute pratique empirique, sans théorie, sans principes.

En musique, par exemple, l'ordre n'aboutit-il pas à l'harmonie? Et la mélodie elle-même ne veut-elle pas être ordonnée pour atteindre au beau? En statuaire, en architecture, en peinture, dès que l'harmonie de la forme ou de la couleur cessent, l'art ne devient-il pas inférieur, aboutissant non plus au beau mais au

laid par des errements sans règles, par des pratiques désordonnées? Même chose touchant la littérature, la philosophie, les sciences, qui n'atteignent au beau et au vrai que par l'ordre, que par la méthode.

Placé en lui comme une lumière destinée à l'éclairer dans ses pénibles recherches à travers les ténèbres de l'ignorance et les embûches que lui tendent ses vices, l'homme doit donc à l'esprit d'ordre et la rectitude de sa raison, et tout ce qu'il a fait de bien, et tout ce qu'il a conçu de beau, de poétique, comme il doit à l'esprit de désordre toutes les modalités du laid, toutes les manifestations du mal, et toutes les infamies dont il s'est couvert.

* * *

Eh bien, une des formes de cet esprit d'ordre, que l'homme s'efforce de rendre méthodique en toutes directions, ne réside-t-elle pas dans la comptabilité, branche des mathématiques appliquées à la production, à l'échange, à la consommation et à l'administration des capitaux humains?

La comptabilité — cette affirmation surprendra plus d'un lecteur — la comptabilité a joué, de toute antiquité, un grand rôle dans les choses d'ici-bas. Elle n'est pas, comme on le croit à tort, une production de civilisation, mais bien une manifestation du besoin inné d'ordre qu'éprouve l'homme de toutes les époques, besoin qui grandit et devient plus exigeant, il est vrai, à mesure que le cercle de nos connaissanccs s'élargit, à mesure que les progrès réalisés nous font entrevoir la possibilité d'atteindre à ce bonheur social, à cette terre promise, qui fuit sans cesse devant nous comme un mirage, et que nous n'atteindrons qu'en devenant plus ordonnés : le bonheur social ne pouvant être la résultante que de l'ordre social.

La comptabilité — qu'on ne nous taxe pas d'exagération — a été contemporaine des temps primitifs de l'homme. On peut même avancer que, sans elle, les sociétés humaines et la famille elle-même ne se seraient pas formées. S'il en est ainsi — et nous allons le démontrer en peu de mots — n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que cette connaissance ancienne tienne de nos jours, au siècle de la science, si peu de place dans la considération des hommes qu'en aucun pays aucune Faculté ne lui ait ouvert ses portes ? Et n'est-il pas surprenant qu'elle se trouve encore, à l'heure actuelle, après des milliers d'années d'existence, si éloi-

gnée de la perfection atteinte par les autres connaissances humaines ?

Pour être convaincu de son antiquité, il suffit de considérer, en idée, l'homme à l'état primitif ou de guerre perpétuelle pour la vie. Nous le voyons, poussé par le besoin, sortir du lieu où il se cache et demander à la chasse, à la pêche, aux bois, aux plaines, aux eaux, tout ce qui peut apaiser sa faim. Il rapporte son butin dans son antre, puis, harassé de cet effort, il se repose, jusqu'à ce qu'ayant tout consommé le besoin le pousse de nouveau à l'action. Evidemment, dans cette existence de fauve il n'éprouve pas encore le besoin de compter. Sa vie est purement bestiale. Il n'a même pas de famille, car, à l'exemple des autres animaux, il chasse ses petits hors de son gîte dès qu'ils peuvent se pourvoir. Cet état dure jusqu'au jour où l'homme s'aperçoit qu'un de ses semblables, son fils peut-être, a su prendre, ou produire, certaines choses qu'il n'a pas, qu'il ne sait pas se procurer, et qu'il voudrait posséder aussi.

Deux moyens s'offrent alors à lui pour s'assurer la chose qu'il convoite : Ou la prendre de force, ou l'obtenir de gré. Dans cette alternative, et s'il se sent le moins fort, l'idée d'un échange vient un jour à son esprit. Et en même temps qu'il conçoit l'idée de ce premier échange, celle de ne pas consommer tout ce qu'il a rapporté et d'épargner la part de cet échange lui vient aussi. Il a supputé ce qu'il veut recevoir : des animaux, des fruits, des objets quelconques ; il compte, de l'œil, ce qu'il veut offrir en échange. Et il entre en pourparlers. Il y a débat, car il offre le moins possible pour garder davantage, voulant épargner sa peine, souci qui le poursuivra éternellement. Mais l'autre fait le même calcul. Enfin, l'on transige et l'on s'arrête à un troc déterminé de part et d'autre. Chacun livre et reçoit selon les conventions. Et voilà, résultant du premier échange conclu, le premier compte qu'a fait l'homme.

Or, par la suite, il arrive, nécessairement, qu'au lieu de livrer immédiatement la chose échangée, c'est une promesse de livrer, qui est faite par l'une des parties. L'autre échangiste a eu confiance, il a consenti à prêter, à attendre. Et voilà le crédit né.

Mais le prêteur a réclamé davantage que s'il recevait de suite, faisant valoir ses raisons : — D'abord l'objet qu'il livre lui fera défaut et, d'autre part, il faut qu'il se prive durant un certain temps de la chose à recevoir. Ensuite il craint d'oublier. Il va

falloir qu'il fixe ce marché dans sa mémoire, ou sur le sable, ou sur une écorce, ou ailleurs. Autant en emportera le vent, peut-être... Il est juste qu'il réclame davantage, il veut un profit. Et voilà le premier marché à terme arrêté, en même temps que le premier intérêt réclamé. Et voilà l'humanité émergeant de l'animalité du fait du travail et de l'épargne, de l'échange et du crédit. Enfin, voilà la comptabilité née du besoin d'établir le compte des premières transactions humaines et d'en garder mémoire.

Notre démonstration — peut-être un peu longue — est faite. On le voit, dès l'aurore de son existence, l'homme éprouve le besoin d'ordre comptable, il entend n'être pas lésé, il veut *avoir son compte.*

*
* *

Dorénavant, d'épargne en épargne, d'échange en échange, l'homme, sorti de son état primitif, verra son existence s'améliorer, ses mœurs s'adoucir. Déjà son voisin n'est plus nécessairement un ennemi, puisqu'il peut avoir besoin de lui. Et ses petits, pourquoi les chasser? il peut utiliser leurs jeunes forces, les dresser au travail. Il les gardera désormais à son foyer élargi. C'est à eux qu'il laissera sa hutte, ses outils, ses réserves au jour de la mort. Et voilà la famille constituée, et voilà la propriété, fruit du travail, se perpétuant par l'héritage.

Entre temps, la notion du rapport des choses est venue à l'homme; cela bien avant la création de la monnaie. En effet, après avoir appris à compter les objets en quantités il a appris à les compter en valeur, distinguant, par exemple, qu'un cheval vaut vingt moutons, plus ou moins, selon la rareté de l'un ou de l'autre.

La famille ayant maintenant un avoir pouvait se développer, le nombre des bouches n'était plus pour effrayer le père : chacun, selon ses aptitudes, pouvant rapporter au foyer plus que sa subsistance. Cette famille allait bientôt s'étendre aux collatéraux, devenir nombreuse, puissante, avoir des combattants, des esclaves. On ne laisserait plus mourir de faim, comme naguère, les ancêtres accablés d'âge et d'infirmités; on saurait parer aux disettes, aux revers possibles.

La vie patriarchale commençait, réclamant un patriarche prévoyant, ordonné, sachant utiliser les forces de chacun, *sachant compter pour tous,* veiller aux consommations, aux réserves, en un mot sachant régler le budget de la collectivité familiale.

Désormais, grâce à la possibilité qu'il a d'échanger le produit épargné de son travail et à sa faculté de compter avec ordre le résultat de ses transactions avec ses semblables, l'homme va poursuivre sa longue évolution vers la société idéale qu'il rêve de fonder, sans jamais y parvenir, faute, jusqu'ici, d'assez de science, — et surtout d'assez d'ordre dans sa science, dans sa conduite et dans sa comptabilité.

La famille patriarchale se divise, de nomade devient sédentaire ; les villages se forment, ils ont leurs chefs ; les plus entreprenants de ces chefs réunissent plusieurs villages sous leur loi ; des villes se fondent, de petits gouvernements se constituent, ces petits gouvernements se groupent en grands états. Mais toujours, quel que soit le temps, ou le lieu, aux époques de barbarie, ou plus tard en civilisation, la nécessité de l'ordre comptable s'impose aux gouvernants.

En effet, ils doivent pourvoir aux dépenses par des revenus, par des contributions ou impôts dont ils fixent la répartition et dont ils opèrent les rentrées. Car il faut faire face à la solde des magistrats et des soldats ; à l'entretien des prêtres, des fonctionnaires, des parasites, des esclaves ; à la construction des édifices, des routes, des navires de guerre ; à l'édification des palais, enfin, aux ruineuses prodigalités de l'esprit de désordre, qui égare les grands et leur fait invariablement conduire les empires à la ruine.

Toutes ces merveilles, dont l'antiquité nous a légué la connaissance, — sans parler de celles qui demeurent enfouies ou que le temps et les guerres ont détruites, — peut-on croire un instant que la dépense n'en était pas connue de ceux qui les ont édifiées ? Devant tant de génie artistique et mathématique ayant servi à les édifier, peut-on raisonnablement supposer l'ignorance d'un art aussi simple, en somme, que celui de dresser les comptes ? Les Grecs et les Romains ont d'ailleurs laissé des écrits montrant qu'ils avaient une comptabilité publique et que leurs commerçants tenaient le journal de leurs opérations et les comptes de leurs transactions. Ces traditions d'ordre comptable leur venaient des Phéniciens, des Égyptiens et des Juifs, qui les avaient reçues eux-mêmes de l'Inde, d'où on les tenait des premiers hommes.

* * *

L'enseignement à tirer ici de ce qui précède, c'est que l'homme,

en tant qu'individu, ne peut améliorer sa position que par le travail et l'ordre, qui le conduisent à l'épargne et à l'aisance ; et c'est ce que les civilisations, sans exception, n'ont atteint à l'apogée de leur grandeur que par la pratique, plus ou moins parfaite et attentive, de l'ordre et de la méthode en comptabilité et en administration. C'est, enfin, que ces civilisations ont tour à tour, et fatalement, vu leur déclin survenir par le désordre comptable, qui les a invariablement conduites à la dilapidation des revenus du travail, à l'élévation des impôts, aux expédients financiers et guerriers, à l'appauvrissement général, à la haine des classes, à l'affaiblissement du principe d'autorité, à la démoralisation des masses mal gouvernées, etc. C'est ainsi, du petit au grand, de l'individu à la collection d'individus, qu'une règle inflexible frappe les nations comme les simples particuliers, les livre à la ruine et à une fin misérable, dès que leur conduite devient irrégulière et désordonnée ; c'est ainsi que l'histoire humaine se répète et recommence sans cesse, identique dans les grandes lignes, variable seulement dans les circonstances : les mêmes causes provoquant les mêmes effets ; c'est ainsi, en un mot, que le bonheur ou le malheur des individus et des peuples sont la résultante de la pratique de l'ordre ou de celle du désordre. Il y a des comptes mal faits ou du désordre comptable au fond de toutes les calamités de l'histoire des nations, et il n'y a souvent que cela.

Ces conclusions nous amènent à dire que nos économistes et nos éducateurs ont pour devoir de préconiser et de répandre, par tous les moyens dont ils disposent, la pratique de l'ordre comptable à tous les degrés de la hiérarchie sociale.

On a soutenu que ces ruptures d'équilibre des sociétés sont inévitables et que le rêve d'une société meilleure ne sera jamais réalisé ? Une sociologie rationnelle doit s'inscrire en faux contre cette philosophie décevante, qui prétend que les civilisations périssent à la façon des vieux arbres, épuisés de produire, et que rien ne peut empêcher cette fin d'arriver ? Outre que ce fatalisme est en contradiction avec les faits, — témoin la Chine, qui existe de toute antiquité, — il est irraisonné comme tous les fatalismes. Les civilisations ne périssent pas faute de sève, à la manière des végétaux, mais faute d'une culture ordonnée et rationnelle, faute d'une direction prévoyante et sage. Voilà ce qu'il faut dire.

Oui, l'Humanité est comparable à un vieil arbre, mais n'est-il

pas visible que ses rameaux reverdissent sans cesse, que ses racines sont toujours vivaces et puissantes, que la moindre terre lui suffit, que la moindre culture le développe, conséquemment, qu'il faut simplement s'attacher à améliorer cette terre et cette culture. On ne voit, momentanément, dépérir l'Humanité, sous les efforts du désordre, que pour constater qu'elle refleurit plus loin, sous un régime et un ordre nouveaux, qui ont fait rentrer la vie dans ses membres et l'espoir en son cœur.

Mais les efforts du désordre sont sans cesse renaissants, et cela parce qu'ils n'ont jamais été combattus d'une manière rationnelle. Ce rêve d'une société meilleure, que tant d'hommes ont fait en idée, que tant d'autres ont travaillé à réaliser, les uns par leur travail, les autres par le sacrifice de leurs biens les plus chers, d'autres encore par celui de leur existence même, ce rêve est réalisable, et cela sans trouble, pacifiquement, par la pratique de l'ordre comptable dans les rapports nombreux du travail et du capital, pratique à défaut de laquelle on ne saurait parvenir à établir les bases de l'accord des intérêts individuels et sociaux.

Et qu'on ne nous accuse pas d'exagérer l'expression d'une vérité, méconnue jusqu'ici, que nous voudrions faire prévaloir, non seulement auprès des néo-sociologistes, mais dans l'esprit des hommes qui ont charge de l'éducation de tous. La formule de cette vérité, — qui explique les étapes de l'histoire, qui jette un jour si nouveau sur les faits de l'économie des individus et des nations elles-mêmes, — cette formule est que l'insuffisance de pratique comptable mène inexorablement les particuliers à la misère, les entreprises à la ruine et les états à cette anarchie économique qui précède les cataclysmes sociaux.

***

C'est précisément la situation dans laquelle se trouve actuellement, notre civilisation. En effet, ce malaise général, cet appauvrissement graduel, cette sombre inquiétude que nous ressentons, touchant l'avenir, si nous en cherchons les causes en toute sincérité, nous les trouvons, tout simplement, dans le défaut d'équilibre entre nos recettes et nos dépenses; en d'autres termes, dans l'abaissement de nos revenus et dans l'accroissement de nos frais généraux d'existence. Et cet abaissement de nos revenus ne provient-il pas de ce fait que notre commerce et notre industrie, — qui pouvaient aspirer au premier rang, — se sont laissé distancer, faute de pré-

voyance, faute d'activité et surtout faute de cet ordre comptable qui éclaire les situations, qui pousse à les améliorer et à les étendre, au lieu de s'endormir dans un succès précaire ? D'autre part, cet abaissement de nos revenus n'a-t-il pas pour cause l'excès des impôts, lequel provient de l'excès de nos dépenses publiques ?

Quant à l'accroissement de nos frais généraux d'existence, n'est il pas la conséquence d'une soif de jouissances qui accuse le désordre de nos idées et de notre conduite ? et n'allons-nous pas ainsi, petit à petit, à l'appauvrissement général, au mécontentement des masses, finalement à quelque cataclysme fé o-cement guetté par les passions socialistes-révolutionnaires ? Ce ne sont pas ici exagérations d'une rhétorique spéciale, mais bien l'expression de faits montrant que l'insuffisance d'ordre comptable mène les sociétés au désordre et à l'anarchie économiques. Les preuves de ce que nous avançons sont indéniables ; il nous est facile, d ailleurs, de mettre le mal à nu et, pour ainsi parler, de placer le doigt sur la plaie :

Envisageons tour à tour le marchand, le négociant, le fabricant, l'agriculteur, le capitaliste, l'employé, l'ouvrier et enfin l'Etat lui-même. Que constatons-nous ? Partout, soit l'absence de toute comptabilité, soit le désarroi comptable inconscient, ou voulu, soit le désordre sous des apparences d'ordre.

Nous en prenons à témoignage les experts, les syndics de faillites et de liquidations judiciaires, les agréés, les juges des tribubunaux de commerce, etc., c'est à peine si l'on trouverait un commerçant sur mille, assez attentif et ordonné pour savoir, *approximativement,* ce qu'il gagne, nous ne dirons pas par jour, ni même par mois, mais par année, inventaire fait. Et en est-il un sur dix mille possédant une comptabilité assez affinée pour le renseigner d'une manière permanente, exacte et complète, en ce qui concerne les diverses parties de son actif et de son passif, la situation de son capital, les résultats de son entreprise ? Nous en doutons.

Tel est l'état actuel de la pratique comptable. Partout, l'éparpillement des comptes, agencés sans cohésion, sans classement ; partout des écritures en retard, des livres mal établis, mal tenus, des balances indéchiffrables, que le commerçant consulte inutilement ; partout, en un mot, la routine, l'incurie, l'ignorance ou la duplicité s'exerçant à tromper soit le patron, quand il est à la merci du comptable, soit les tiers quand le patron et le comp-

table s'entendent dans ce dessein, soit le comptable lui-même quand le commerçant, ayant résolu de cacher la vérité même aux yeux de ce dernier, minore ou majore son inventaire, de façon à s'y reconnaître seul. C'est ainsi, d'une manière générale, que le commerce se fait, au jour le jour et au juger; pour ainsi dire sans compter et surtout sans compter de près, parce que, paraît-il, cela prendrait trop de temps, ou coûterait trop cher et qu'on ne veut pas augmenter les frais généraux de ce chef. Enfin, l'idée générale est qu'il suffit de se rendre compte *grosso modo*. A la fin de l'année à l'Inventaire, on fera, plus exactement, le compte définitif, même on se promet d'approfondir les choses, si c'est nécessaire. Ce qui revient à dire qu'au courant de l'année, les errements du désordre ont carte blanche. Sans parler des détériorations et des déperditions de marchandises par négligence du personnel, le coulage sous toutes les formes peut s'exercer à l'aise, sans contrôles gênants. Rien n'empêche que les magasins soient mis à contribution tant par le public que par les magasiniers et les vendeurs, et la caisse par le caissier qui, d'ordinaire, est son propre contrôleur, sous le titre de caissier-comptable, — cumul de fonctions qui s'excluent, en bonne administration.

Quant à cet Inventaire de fin d'année, qui devrait faire le compte définitif et exact des choses, nous montrons, tout au long du présent livre, comment il n'aboutit, d'ordinaire, qu'à un bilan erroné, du fait que pour l'établir on substitue l'arbitraire des supputations et des estimations à la mathématique comptable.

On objecte que, dans bien des cas, le marchand et le négociant attentifs peuvent se rendre assez nettement compte de leurs affaires sans avoir nécessairement recours à un appareil comptable de précision. Jusqu'à un certain point, en effet, le petit et le moyen détaillants peuvent suppléer à l'ordre comptable intégral par la surveillance qu'ils savent exercer. Mais n'est-il pas clair que dans les commerces d'échange qui impliquent de nombreux magasins et la division du travail, l'œil du maître n'a plus la même puissance de contrôle ?

Cependant, là encore, comme il ne s'agit, en somme, que d'opérations de pur échange, le problème comptable se résume à déterminer la différence en bénéfice ou en perte entre un prix *d'achat et un prix de vente connus*, différence qui doit couvrir les frais de vente et de capital et laisser un excédent, ou profit commercial.

*
* *

Il n'en est plus de même et le problème devient autrement complexe dans les industries de production et de fabrication, où le facteur prix de revient (à placer en regard du prix de vente) doit être déterminé pour ainsi dire journellement, en raison de la variabilité du prix et de la qualité de la main-d'œuvre, des frais généraux, des matières premières, etc. C'est ici que la science du comptable doit être nécessairement aboutée à celle du technicien, sous peine, pour le producteur, de vendre à des prix qui se rapprochent des prix de revient, ou qui les égalise, ou même qui leur sont inférieurs, alors qu'il se berce d'illusions contraires. Produisant eux-mêmes leurs marchandises, au lieu, comme les simples échangistes, de les acheter à compte débattu, les fabricants et les agriculteurs devraient nécessairement s'attacher à connaître le prix auquel ces marchandises leur reviennent, *tous frais comptés*. On comprend sans peine que la condition première d'une direction industrielle intelligente est de savoir, non seulement que l'on gagne ou que l'on perd sur tel ou tel produit, *mais combien l'on gagne ou combien l'on perd*. Il peut, en effet, convenir à un industriel de perdre sur un article de réclame dans l'espoir de vendre d'autres articles ou d'acquérir des clients nouveaux ; encore doit-il savoir ce que lui coûte cette sorte de publicité en marchandises.

Eh bien, nous croyons pouvoir dire que la proportion des producteurs qui ne connaissent que par à-peu-près les résultats de leur industrie ne diffère pas sensiblement de celle des simples échangistes. Si les apparences d'ordre sont plus marquées en industrie qu'en commerce, en réalité on s'y contente généralement d'approximations, c'est-à-dire des prix de revient arithmétiques de l'ingénieur, du chef de fabrication, du chef d'atelier, etc., etc. Le devis remplace les comptes. — Comptabiliser de près (entendons-nous dire, là aussi) — coûterait trop cher. D'ailleurs, les ingénieurs, — d'ordinaire systématiquement opposés aux contrôles gênants de la comptabilité, — font valoir qu'il y aurait de graves inconvénients à ce que les prix de revient fussent connus du comptable. Le prix de revient doit rester un mystère, connu seulement de l'ingénieur et du directeur. Le comptable n'aurait rien à y voir, paraît-il. Le prix de revient, c'est l'arcane, l'arche sainte, l'x mystérieux. A ce point mystérieux que, finalement,

personne ne le découvre et qu'il demeure inconnu, faute d'employer le seul moyen permettant de le déterminer exactement. Bref, on produit comme l'on commerce, empiriquement, ayant conclu à ne pas faire le point, de crainte d'indiscrétions dans l'équipage. C'est ainsi que l'on reste dans l'indétermination et que l'on marche non pas absolument au hasard, mais sans savoir exactement comment l'on marche.

Un grand négociant en produits alimentaires, qui est en même temps manufacturier, nous disait dernièrement qu'on venait fréquemment lui offrir, à bien meilleur compte que ceux qui sortent de ses usines, des produits fabriqués, de qualité égale aux siens. Il ajoutait qu'il préférait alors les acheter et ralentir sa propre fabrication, absolument convaincu d'ailleurs, par une excellente comptabilité, que ses vendeurs se ruinaient, tout en prétendant le contraire.

* * *

En agriculture, c'est autre chose, et bien pis encore, puisque sauf de rares, très rares exceptions, on ne comptabilise pas, se bornant à tenir un livre de caisse ou, plus couramment, un simple mémorial de notes courantes, où l'on inscrit pêle-mêle les recettes et les dépenses, les achats et les ventes, etc. Et c'est tout. Parfois aussi, on dresse des devis de prix de revient qui, dans ces conditions, n'ont aucune précision et ne peuvent qu'induire en erreur les fermiers qui s'en contentent. Il faut reconnaître que les agronomes formés dans les Écoles ou Instituts agricoles se montrent moins réfractaires à la comptabilité. Mais leur bonne volonté ne va pas au delà d'essais auxquels ils renoncent bientôt, en présence des résultats négatifs obtenus. En somme, il n'existe pas, jusqu'à ce jour, de méthode résolvant scientifiquement et pratiquement les problèmes nombreux et si complexes que l'agriculture pose à la science du comptable (1), et l'on comprend, en présence des maigres résultats retirés des meilleures d'entre elles, que les agriculteurs renoncent à en poursuivre l'application. Une autre raison qu'ils ont de ne pas comptabiliser, c'est que la loi ne les y oblige pas, ne les considérant pas comme commerçants ; ce qui, par parenthèse, n'est pas pour donner confiance aux tiers ni pour faciliter le développement du crédit agricole.

(1) Ces problèmes, nous nous sommes efforcés de les résoudre dans le *Traité de Comptabilité agricole*, commencé il y a quinze ans avec mon regretté collaborateur Guilbault et que j'achève en ce moment.

Il ne peut échapper, en y réfléchissant, qu'un tel état de choses n'est pas seulement cause de ruines particulières, mais d'affaiblis sement général de notre commerce national. Tout d'abord, un industriel, un commerçant, un agriculteur qui font faillite entraînent d'autres faillites dans leur chute. Il y a répercussion sur la société Mais, une chose autrement grave, économiquement parlant, est l'action stupide du producteur qui vend au-dessous de son prix de revient, convaincu qu'il gagne. Celui-ci, non seulement marche à sa perte mais provoque celle de ses rivaux, lesquels, pour soutenir cette concurrence insensée et pour conserver leur clientèle, sont amenés à baisser leurs prix. L'amour propre se mettant de la partie, chacun, en son for intérieur, se dit qu'après tout il peut bien fabriquer à aussi bon compte que le voisin, n'étant pas moins habile que lui. D'où un avilissement général et véritablement insensé des prix, dont personne ne profite, en somme, et il résulte forcément de la généralisation d'une semblable pratique industrielle et comptable une gêne des entreprises, que les palliatifs ou les expédients employés ne peuvent qu'aggraver et rendre plus aiguë. On restreint les dépenses de fabrication, on ne fait plus les acquisitions nécessaires de machines nouvelles; on emploie des matières premières inférieures; on rogne les émoluments des artistes qui créent les modèles nouveaux, ou bien l'on prend des artistes d'un talent inférieur; on diminue les frais de voyage et de publicité, on réduit enfin tous les frais généraux réductibles; même les meilleurs employés voient leur traitement s'amoindrir et les ouvriers abaisser leurs salaires, ou le nombre des heures de travail. C'est ainsi, du petit au grand, que la gêne grandit, et que la société tout entière est atteinte, faute d'ordre comptable dans les industries de production. Il eût cependant suffi d'une bonne loi, — du genre de celle que nous proposons à la fin de ce livre, — obligeant nos industriels à comptabiliser sérieusement, pour qu'une tout autre situation économique fut aujourd'hui la nôtre. Poussons-nous le tableau au noir? ce qui précède n'est-il pas la vérité? Ce n'est certainement pas de la part des fabricants intelligents et bons comptables que nous attendons des dénégations, car ils déplorent, comme nous, cette concurrence idiote contre laquelle ils s'efforcent, chacun dans son rayon, de réagir.

***

Envisageant, maintenant, la partie purement capitaliste de la

société nous constatons, là encore, le même désordre, ou, pour mieux dire, l'absence de toute comptabilité méthodique. Beaucoup de capitalistes, il est vrai, écrivent tant mal que bien leurs recettes et leurs dépenses; mais ils ne font ni Inventaire, ni Bilan, se privant ainsi des renseignements et des statistiques indispensables à qui veut suivre et contrôler ses affaires, à qui veut comparer la situation passée et présente des divers éléments de sa fortune privée.

De fait, la méthode manque. On ne sait comment s'y prendre. On a appris bien des choses au collège, au lycée, et beaucoup d'inutiles, quand il serait si utile de savoir un peu de comptabilité; on fait même, à ce sujet, nombre de réflexions critiques sur les programmes universitaires; mais quoi, cela n'avance à rien. — Faut-il donc prendre un comptable, comme le commerçant d'en face ? Hum, ce serait coûteux. Et puis, il faudrait initier ce comptable à toute sorte de choses intimes ou de famille qu'on désire garder secrètes. Si, du moins, il existait quelque bon livre sur la matière; mais non, rien, jusque dans ces dernières années, que des agendas de maîtresse de maison, absolument insuffisants (1). La comptabilité de capitaliste — on en a la prescience — est autrement complexe que cela. Finalement on se résigne à ne rien faire de concluant ni d'exact. Tout l'ordre de la maison se réfugie alors dans le livre du blanchissage et dans celui de la cuisinière, et aussi, mais d'une manière moins générale, dans l'agenda des dépenses et recettes quotidiennes. Un point et c'est tout. C'est quelque chose, puisque c'est une sorte de Journal; mais ce n'est pas assez. Il faudrait, pour résumer cette analyse budgétaire quotidienne, quelques écritures de synthèse. Il faudrait le Grand-Livre, la Balance, finalement un Inventaire, un Bilan, disant ce que l'on doit, ce qui vous est dû, ce que l'on a gagné, ce que l'on a perdu, et montrant, à la fin de chaque année, le capital net.

*
* *

Mais, à côté des capitalistes purement rentiers, dont le travail se borne à administrer, à consommer, à conserver et à produire le capital par la seule épargne, nous devons considérer aussi les non-

---

(1) La *Science des comptes mise à la portée de tous*, pages 167 à 181, trace les principes de la Comptabilité des capitalistes en général. Dans *Comptabilité, Tenue des Livres et Notions de Commerce* on trouvera le modèle chiffré de la comptabilité d'un prolétaire devenant capitaliste, puis commerçant, à force de travail, d'ordre et d'économie.

commerçants, qui travaillent à le produire par l'exercice d'une profession libérale quelconque. Nous voulons parler des magistrats, des avocats, des médecins, des architectes, des prêtres, des publicistes, des ingénieurs, des artistes, etc. Eh bien, croit-on qu'une pratique comptable ordonnée ne serait pas aussi utile à ces travailleurs du cerveau qu'aux commerçants et qu'aux travailleurs manuels ? La loi ne les oblige pas à comptabiliser, et c'est une lacune regrettable, mais à défaut de la loi leur intérêt même ne le leur commande-t-il pas ? Qui niera que l'économie des individus est circonscrite entre ces quatre termes : produire, échanger, épargner, conserver, lesquels, tous quatre, impliquent l'ordre ? La raison, le simple bon sens, n'ont-ils pas ici force de loi ? Socialement parlant, tout professionnel, commerçant ou non, n'est-il pas tenu à l'ordre comptable, du fait qu'il poursuit couramment des échanges de produits ou de services avec les tiers composant sa clientèle, lesquels peuvent souffrir, comme lui, de son défaut d'ordre ?

Reconnaissons-le, comme les commerçants et comme les capitalistes, simples rentiers, les professionnels des carrières libérales peuvent dire, pour leur défense, que non seulement dans l'enseignement secondaire qui les a d'abord formés, mais dans les écoles supérieures spéciales qui les ont instruits professionnellement : à l'École de droit, à l'École de médecine, à l'École centrale des arts et manufactures, à l'École polytechnique, au Séminaire, à l'École des beaux-arts, à l'École des mines, etc., etc., on n'enseigne pas la comptabilité. C'est incompréhensible, mais c'est comme cela.

*
* *

Parlons maintenant de l'ouvrier et de l'employé : prolétaires ou petits capitalistes. Combien en est-il sur mille qui tiennent même la plus minime comptabilité, eux cependant qui, plus que les riches, auraient besoin, pour travailler, consommer, épargner et conserver avec ordre, de faire strictement leurs comptes.

— Tenir une comptabilité, répond le prolétaire, à quoi bon ? Je n'ai rien. Je consomme au jour le jour ce que je gagne ; le compte est bientôt fait.

C'est ici que la prévoyance intervient et répond : — Sois plus économe, modère tes consommations, efforce-toi de ne pas dépenser tout ce que tu gagnes. Jules Simon a dit, fort justement, dans son beau livre " *Le Travail* " : « Il y a possibilité d'épargner « toutes les fois qu'il y a écart entre la recette et *le strict néces-*

« *saire*. Le strict nécessaire est la somme qui représente en nourriture, vêtements et logement tout ce qui est indispensable sous « peine de mort ». C'est en ne consommant que le strict nécessaire que le prolétaire peut épargner. Mais, de même que l'économie se complète par l'épargne, de même l'épargne se complète par la conservation de l'épargne. Et ces trois agissements de la sagesse sont d'autant plus productifs qu'ils sont exercés avec ordre et méthode. La comptabilité est la boussole de l'homme prévoyant, pauvre comme riche.

Nombre d'économistes, M. Yves Guyot, notamment, prétendent que la prévoyance est une passion dépressive, du fait qu'elle modère nos besoins et qu'elle tempère des consommations qu'il faut, au contraire, étendre le plus possible. C'est un raisonnement d'économiste, non de moraliste. Il faut considérer les choses de plus haut : le but de l'homme est de réaliser le bonheur ici-bas. Or, le bonheur n'est pas dans l'excès des satisfactions de consommation, mais bien dans la tranquillité de la conscience et dans la quiétude de l'esprit touchant notre situation présente et à venir. Les jouissances tirées de l'excès des consommations ne parviennent à nous faire oublier ni nos maux ni nos inquiétudes, elles les entretiennent, elles les aggravent, au contraire. « Aide-toi le ciel t'aidera » est et restera, en dépit des sophistes de toutes les écoles, le plus vrai des aphorismes sociaux, la règle de conduite par excellence des individus et des sociétés « Aide-toi », c'est-à-dire travaille, économise, épargne, sois ordonné dans ce que tu fais : « Le Ciel t'aidera », c'est-à-dire tu seras récompensé pour t'être efforcé d'imiter le créateur prévoyant, qui nous a donné l'exemple du travail en créant l'univers, et celui de l'ordre dans le travail en réglant cet univers d'une façon si parfaite.

Quoi qu'on prétende, c'est la prévoyance qui sort les pauvres de leur misère et renforce chaque jour les rangs de ce que les révolutionnaines appellent « l'infâme bourgeoisie ». Tandis que l'imprévoyance ramène les enfants de cette bourgeoisie à la misère. La comptabilité (moyen d'action de la prévoyance) intervient donc et doit intervenir chaque fois que l'homme veut introduire l'ordre quelque part ; et cette science, tant dédaignée jusqu'ici de certains économistes, est précisément la science indispensable à la réalisation du bonheur des individus et des sociétés.

Ah ! le beau rôle que rempliraient nos éducateurs en initiant les jeunes garçons et les jeunes filles à ces vérités si simples. C'est à

la solution même de la question sociale qu'ils travailleraient. En effet, cette solution ne peut résulter que de la pratique de l'ordre, tandis que la pratique du désordre, — nous nous efforçons de le démontrer, — conduit infailliblement à l'anarchie et aux conflits sociaux.

Arrivons à l'État.

***

L'État, qui oblige les commerçants à faire un Inventaire et un Bilan annuels, ne fait lui-même ni Inventaire, ni Bilan. Sa comptabilité se résume à écrire ses dépenses et ses recettes administratives, c'est-à-dire à tenir cette sorte de livre de cuisinière qu'on appelle le Budget, dont la Balance finale ne nous apprend rien, sinon que les recettes ont dépassé les prévisions, ou ne les ont pas atteintes et que les dépenses votées ont été doctement ordonnancées, payées et contrôlées.

C'est tout. Où en est la fortune de la France ? S'accroît-elle Diminue-t elle ? Que deviennent les divers éléments de l'actif social ? Sont-ils bien entretenus ? Certains d'entre eux n'ont-ils pas disparu ? On n'en sait rien. Des États voisins font leur Bilan annuel, la France persiste à ne pas faire le sien. On a prétendu que cela n'était pas utile et même que c'était impossible : la comptabilité ne pouvant, paraît-il, suivre la fortune d'un État comme elle le fait de celle des entreprises. Un grand comptable italien, Cerboni, a répondu, au nom de la comptabilité, en faisant le Bilan de l'État Italien. On en peut faire autant en France, avec ou sans le secours de la Logismographie cerbonienne. C'est une question de méthode à élucider. La place nous manque ici. Nous le ferons ailleurs. Bornons-nous à observer qu'on ne saurait donner comme une bonne organisation comptable celle d'un État, tout à la fois administrateur, manufacturier, agriculteur, éleveur, entrepreneur de transports, marchand, instituteur, assureur, etc., qui fabrique, cultive, élève, transporte, instruit, assure, vend et achète, sans pouvoir dire le prix de revient de ce qu'il fabrique, de ce qu'il cultive, de ce qu'il vend, de ce qu'il élève, de ce qu'il construit, de ce qu'il transporte ; sans pouvoir justifier de son Actif et de son Passif au moyen de comptes analytiques et d'un Bilan d'ensemble, synthèse de la Fortune publique.

Chaque année les manufactures de l'État, ses arsenaux, ses chantiers ses haras, ses écoles, ses musées, ses bibliothèques, etc.,

émargent au budget des ministères dont ils ressortissent. Les recettes et les dépenses des ministères et de leurs comptables sont minutieusement contrôlées par la Cour des Comptes, qui rend ses jugements à la suite d'examens scrupuleux. Voilà ce qu'on voit. Ce que l'on ne voit pas, c'est ce que deviennent les choses qui ont occasionné les dépenses.

Un exemple, sur cent autres que nous pourrions citer : On achète chaque année de grosses quantités de tonnes d'acier pour fabriquer des canons ou pour blinder des cuirassés, etc., dans le courant de l'exercice. On paie cet acier au débit du budget de la Guerre ou de la Marine. Cette dépense est-elle un anéantissement de valeur, par exemple comme il en est de la solde de l'armée ? Nullement. La solde des soldats est une dépense non productive, si ce n'est d'ordre, de discipline, de tranquillité. Tandis que l'achat de tonnes d'acier est une simple transformation de numéraire en matières premières de fabrication, lesquelles seront productives de canons, de cuirassés, etc. Eh bien, si l'État établissait une comptabilité d'ensemble de son administration générale, composée de la comptabilité budgétaire, de la comptabilité de ses ministères et de celles de ses diverses entreprises industrielles, agricoles, commerciales, etc., on retrouverait quelque part, dans un Chapitre quelconque, les matières achetées, entrées en magasin, utilisables. Et l'on pourrait apprendre ce que deviennent les choses, à quoi sont employés les approvisionnements ; et l'on serait en possession de moyens de contrôle que nos députés n'ont pas actuellement. Le Bilan annuel de chaque arsenal montrerait la situation des magasins, l'emploi des matières, les dépenses de toutes sortes faites pour fondre des canons, pour construire des navires, dont le prix de revient pourrait être déterminé, comme on le fait, par exemple, aux Forges et Chantiers de la Méditerranée.

Au lieu de cela, rien. Rien que la dépense annuelle inscrite au Budget, votée par la Chambre, payée par le Trésor. Et c'est tout. Le contribuable ignore ce qui lui importe de connaître. Il ne pourrait faire le compte que de l'accumulation des dépenses annuelles portées au budget. Le reste demeure lettre close pour lui. Et ainsi de tous les achats d'approvisionnements portés en dépense au budget des divers ministères, que les Directeurs des divers services prennent soin de ne pas laisser diminuer l'année d'ensuite, pour ne pas voir amoindrir leur département. Nous le demandons, est-il un système plus ruineux ? Et ne comprend-on

pas que c'est là une des causes de l'élévation graduelle des dépenses, que l'on pourrait voir diminuer pour ainsi dire immédiatement si, — à défaut de cet ordre comptable que nous préconisons, — on avait au moins l'idée d'intéresser les Directeurs par un tant pour cent sur les économies qu'ils feraient faire ?

Quoi qu'il en soit, constatons que l'État, moins encore que l'industrie privée, est en mesure de donner le prix de revient des cuirassés qu'il construit, des canons qu'il fond, des fusils ou des cartouches qu'il fabrique, des voies ferrées qu'il établit, des palais qu'il élève; et qu'il ne sait pas davantage préciser le coût *réel* d'une boîte de cigares, d'un kilogramme de tabac ou de poudre de chasse, d'une boîte d'allumettes, d'un vase de Sèvres, d'un étalon de ses haras, etc., etc.

Qui chiffrera les centaines de millions, ou plutôt les milliards, enfouis dans ce manque d'ordre ou dans ce désordre, d'autant plus inattaqués jusqu'ici que l'attention du public n'a pas coutume de se porter sur les choses comptables ? Certes, bien des gens vont s'étonner en apprenant qu'en réalité nous n'avons pas de Comptabilité de la Fortune publique, mais seulement une Comptabilité budgétaire.

En résumé, tout ce qui précède montre que ce n'est pas seulement des commerçants qu'il faut obtenir un grand effort d'ordre comptable, mais que cet effort s'impose aujourd'hui aux travailleurs en général, riches comme pauvres, c'est-à-dire aux prolétaires des villes et des campagnes, aux employés, aux agriculteurs, aux professionnels non commerçants et à l'État lui-même, qui doit l'exemple et qui a le pressant devoir d'entrer définitivement et résolument dans la voie des économies, ne pouvant continuer, comme il le fait, à nous écraser d'impôts.

C'est pour parvenir à déterminer un mouvement dans ce sens, mouvement qui serait le signe d'une rénovation bien désirable, — la plus désirable de toutes, peut-être, — que nous nous adressons, dans la présente Introduction, tout à la fois à nos Économistes et à nos Éducateurs, à nos Commerçants et à nos Comptables, à nos Législateurs et à nos Ministres ; — sans oublier de faire appel à l'aide puissante de nos confrères de la presse.

II

PALLIATIFS ET REMÈDES CONTRE LE DÉSORDRE

Des moyens de généraliser la pratique de l'ordre comptable.

A nos économistes!
A nos moralistes!

Nos économistes, et nos moralistes éducateurs de la jeunesse, se sont désintéressés jusqu'ici de l'enseignement comptable, — les économistes surtout. — Mais nous espérons que ce livre de vérités nouvelles modifiera sensiblement leur manière de voir touchant cette matière, car il ne s'agit plus ici, comme naguère, d'un art purement empirique n'aboutissant qu'à des comptes troubles, qu'à des inventaires inexacts, qu'à des bilans faux. Aujourd'hui, que la mathématique comptable est substituée aux procédés routiniers de l'antique tenue des livres, aujourd'hui, que la comptabilité est devenue la science de l'enregistrement méthodique des mutations des grandeurs économiques en général, l'indifférence justement dédaigneuse des économistes va se changer en un sentiment tout différent et ils voudront nous aider dans la propagation, devenue si nécessaire, de la pratique de l'ordre.

Aussi bien, l'Économie politique ne tarderait pas à recueillir elle-même les meilleurs fruits de cette utile propagation. On peut dire, en effet, que la comptabilité est à l'économie ce qu'est l'ordre aux spéculations de notre esprit. Et il est permis d'ajouter que c'est faute d'assez d'ordre comptable que l'économie politique continue à se débattre au milieu des systèmes les plus contraires. Enfin, n'énonce-t-on pas une autre vérité en disant que l'ordre comptable est aussi indispensable à l'économie politique pure qu'à l'économie commerciale, industrielle, financière, capitaliste et agricole? Nous constatons ailleurs (1) que la comptabilité est, maintenant, des quatre branches qui composent la Science du commerce, la seule dont les lois, principes et règles sont nette-

(1) Voir *Conclusion*, p. 244.

ment, complètement et scientifiquement déterminés, et qu'il ne reste plus qu'à tirer parti de cette science nouvelle au profit de notre commerce national.

Mais la science du commerce n'est, elle-même, qu'une branche de l'économie politique, et cette dernière doit s'efforcer d'appliquer, partout ailleurs, dans ses autres branches, la science de l'ordre comptable.

Si l'on ne peut nier que la comptabilité a été nécessaire à l'homme dès les temps primitifs, il est plus évident encore que sa pratique, perfectionnée et générale, lui est indispensable aujourd'hui pour évoluer, de progrès en progrès, vers cet avenir meilleur, vers cet Eden social qu'il rêve d'atteindre depuis tant de siècles et qu'il ne connaîtra qu'en devenant plus prévoyant et plus ordonné en toutes directions.

Au contraire, à défaut de cette prévoyance et d'une pratique comptable suffisante, les causes de conflits individuels et collectifs demeureront comme autant de ferments de discorde entre les hommes. Nous l'avons constaté plus haut, dès l'aurore des sociétés, le désir de chacun est déjà *d'avoir son compte* et de n'être pas lésé. Ce désir devient plus impérieux à mesure que l'homme raisonne davantage et à mesure qu'il éprouve plus fortement l'amour de la justice ; si bien qu'au fond de toutes ses revendications d'aujourd'hui, nous trouvons l'aspiration, — légitime entre toutes, — d'un ordre social fait de droiture, d'équité et de justice, auquel nous ne saurions atteindre sans comptes justes.

Ce qui revient à dire que l'ordre, — tout à la fois effet et cause de progrès, — est peut-être le besoin moral le plus universellement ressenti. Certainement, une société bien organisée serait celle où l'ordre régnerait partout : dans la famille d'abord, puis dans les entreprises, puis dans la commune, puis dans le département et enfin dans l'administration de l'Etat. C'est donc vers cet idéal qu'il faut tendre pour obtenir la paix entre les hommes, et ce bonheur social qui dépend absolument de la propagation et de la perfection de la pratique de l'ordre chez les individus et entre les individus.

Or, ce bonheur social, tant rêvé, tant promis, nous sommes loin d'y toucher : car c'est à peine si, de nos jours, l'ordre comptable s'applique à dire exactement aux commerçants ce qu'ils doivent et ce qu'on leur doit, et aux peuples ce que leurs gouvernements reçoivent d'eux et dépensent pour les gouverner. Si bien que les commerçants, pas plus que l'Etat, — malgré que celui-ci les con-

traigne à faire un bilan annuel, alors qu'il n'en fait pas lui-même, — si bien, disons-nous, que les commerçants, pas plus que l'Etat, ne connaissent jamais au juste leur situation économique.

C'est cependant de ce minimum d'ordre que l'on tire tant de statistiques douteuses, sur lesquelles la science économique s'est échaffaudée jusqu'ici.

Nous le demandons, n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que les économistes n'aient rien fait pour qu'il en fût autrement? Car, enfin, il leur appartenait de prendre, les premiers, la cause de la comptabilité en mains, de l'élever au rang de science, d'en répandre, — par l'obligation et par l'enseignement, — la pratique dans le commerce et chez les individus en général. Car enfin, c'est faute de science comptable que ce siècle des grandes inventions scientifiques a traité, en se servant des procédés routiniers d'autrefois, les grandes affaires d'industrie et de commerce qu'il a créées, mal préparé à les conduire. Il eût fallu que nos économistes de la fin du siècle dernier fissent pour les comptes ce que les conventionnels firent pour les poids, monnaies et mesures. Le législateur de 1807 aurait ensuite pu décréter une loi de comptabilité qui eût préservé le pays de l'effroyable gâchis comptable auquel il a assisté, — gâchis qui a certainement englouti plus de milliards qu'il n'en eût fallu pour régler la question sociale en créant des invalides civils. Cet exemple se serait répercuté au dehors, dans les législations étrangères; et la pratique de l'ordre aurait conquis une avance considérable, dont l'Humanité profiterait déjà, en richesse et en tranquillité.

Comment, — frappés de ce fait que l'économie politique est, de toutes les connaissances humaines, celle où les théories les plus opposées, les systèmes les plus contraires, ont leurs partisans convaincus, — comment des penseurs comme Colbert, comme Turgot, comme Adam Smith, comme J.-B. Say, Stuart Mill, et, plus tard, Bastiat, Comte, Herbert Spencer, etc., etc., n'ont-ils pas conclu qu'il fallait, avant toutes choses, s'efforcer de purifier les sources, d'obtenir des statistiques exactes et des comptes justes, éléments premiers de leur science?

« C'est à l'aide des statistiques, dit M. Yves Guyot (1), que l'économie politique peut se procurer la plupart des éléments de ses travaux. » Puis, il constate, par le menu, que les statistiques sont

(1) Voir son intéressant ouvrage : *La Science Economique*, pages 33 et suivantes.

rarement dignes de foi, pour toutes sortes de raisons qu'il énumère en homme clairvoyant, omettant toutefois de citer la plus regrettable de toutes : l'absence d'une pratique comptable rationnelle assez générale pour qu'on puisse en tirer les éléments indispensables aux travaux de la science économique.

Si les questions de libre-échange, de protection et de répartition équitable de l'impôt, pour ne citer que celles-là, sont encore si peu élucidées et si mal déterminées que personne, à la Chambre, dans les cénacles, ou dans les congrès, ne les entend de la même façon, n'est-ce pas surtout parce que les bases statistiques sont tout à la fois insuffisantes et fausses ? Si les enquêtes économiques officielles touchant l'industrie du pays aboutissent, invariablement, à des résultats contradictoires sur tant de points, n'est-ce pas également à cause du défaut de comptes et de comptes justes ? La comptabilité, boussole directrice, phare illuminant l'obscurité économique, critérium de lumière, — à la condition qu'on veuille y voir clair, — doit être pratiquée ; et il faut qu'elle le soit sincèrement et rationnellement, si l'on entend parvenir à bien connaître les faits de la production, de l'échange, de la consommation et de l'administration des capitaux privés et publics.

L'impôt frappe le capital, le revenu, le travail de toutes les façons ; il atteint la production, l'échange, la consommation, la circulation et l'administration sous toutes les formes, on lui fait rendre 4 milliards par an. L'État soutire ainsi à la nation le plus clair des revenus de son travail industriel, artistique, financier, agricole et commercial, travail auquel il fait lui-même concurrence par ses différents monopoles. Les dépenses publiques augmentant sans cesse, — grâce à la gestion antiéconomique du pays, — il faut constamment augmenter les recettes, majorer les impôts anciens, en créer de nouveaux. Cependant, pour qui considère la fin des choses, il y a une limite *terminus* à ce système accablant et odieux, qui rappelle la fable de la poule aux œufs d'or.

Eh bien, supposons le moment venu, — et il n'est pas éloigné de nous, — où les industriels et les agriculteurs, écrasés d'impôts, ne travailleront plus qu'en perte. Que se passera-t-il alors ? Pendant un certain temps encore, nos producteurs résisteront, vivant sur eux-mêmes, comme ces malades que la maladie et l'inappétence épuisent et qui s'en vont frappés d'anémie, tout en s'imaginant revenir à la santé. Ils résisteront, ne pouvant croire leur mal si grand. Ils chercheront les derniers moyens de produire à meilleur

compte, employant de plus mauvaises matières, truquant les produits par des artifices de chimie, etc., réduisant leur existence au strict nécessaire, renonçant à toute dépense somptuaire, supprimant équipages et domestiques, ramenant au dernier carat les appointements, les gages et les salaires du personnel, qui sera obligé, comme l'employeur, à des privations de plus en plus pénibles. Ah ! parmi les réflexions que feront alors les économistes de l'école de M. Yves Guyot, l'art d'économiser ne sera sans doute plus considéré comme une passion sociale dépressive ! Il est probable, au contraire, qu'ils en prôneront les vertus, préservatrices d'une fin trop proche. Mais cette fin, les privations des travailleurs sauraient-elles suffire à la conjurer ?

Pendant qu'il en est temps encore, nos dirigeants ne devraient-ils pas aviser ? Nous leur signalons le mal, il est dans le défaut d'ordre économique. Tout ici bas aboutit à des comptes, — disons-nous en tête de cet ouvrage, — et il y a utilité et nécessité à ce que ces comptes soient faits et bien faits. Le progrès humain consiste dans la substitution de l'ordre au désordre, du bien au mal, de la science à l'ignorance ; c'est donc à répandre le plus possible la pratique de l'ordre comptable que doivent nécessairement s'efforcer les économistes, et, d'une manière générale, les hommes qui ont mission de diriger ou d'instruire les masses.

On peut d'ailleurs faire aux socialistes, collectivistes, communistes, marxistes, blanquistes, proudhonniens, etc., le même reproche qu'aux économistes en général, de ne s'être pas préoccupés de la question comptable qui, cependant, est primordiale, à peu près comme il l'est d'éclairer une pièce obscure dans laquelle on veut entrer.

Les socialistes parlent constamment du travail et du capital ; on voudrait les entendre parler aussi de prévoyance, d'ordre, d'économie, d'épargne et de comptabilité. A quelque école qu'on appartienne, il ne faudrait pas perdre de vue que toute théorie sociale doit avoir pour but, précisément, de mieux régler les rapports du travail et du capital, et que cela ne peut se faire sans le secours de la comptabilité. Si le capital exploite le travail, c'est à démontrer, chiffres et comptes en mains. On démontrerait de la même manière que le travail est d'autant plus productif d'effet utile pour le travailleur, que celui-ci est plus ordonné dans sa conduite et dans l'emploi qu'il fait des produits de son travail. Aussi bien, les capitalistes, qui forment ce que l'on est convenu d'appeler la

bourgeoisie, viennent-ils tous du peuple. Ce sont, d'ordinaire, des travailleurs qui, prévoyants, actifs, économes, ont su sortir de la misère par l'ordre dans le travail. Et ne voit-on pas, tous les jours, leurs enfants retourner à la pauvreté par le désordre ? Que faire à cela, sinon s'efforcer de moraliser les travailleurs et les capitalistes ? Et comment moraliser sans s'appuyer de la pratique de l'ordre ? Donc, toute théorie sociale doit avoir à sa base des comptes bien faits, sous peine, si l'on passe à l'application, de courir à des déboires sociaux certains.

Aux socialistes sincères des diverses écoles, comme aux économistes, nous disons donc : Devenez comptables ! Montrez que vous n'avez pas peur de la comptabilité, cette pierre de touche des commerces, des industries, des sociétés et des finances mal organisées et mal dirigées. Prouvez, par des comptes, que vos théories, non seulement sont applicables, mais qu'elles constitueraient un progrès réel, du fait que leur application serait profitable à l'individu, à la famille, à la société entière.

Le socialisme doit avoir pour but de réaliser la plus grande somme de satisfactions légitimes pour chacun et pour tous. Ainsi entendu, il rencontre l'assentiment général.

Or, pour atteindre de tels résultats, les socialistes devraient tout d'abord se préoccuper de satisfaire au besoin d'ordre, qui est en tête des besoins les plus légitimes d'une société résolue à progresser.

— Qu'est-ce que le socialisme ? demande Fanfan Populot à son père.

Et Populot de répondre, en socialiste révolutionnaire qu'il est :

— Le socialisme, c'est ne rien faire et de la galette tout de même.

— Ce que j'en suis, alors !

Parbleu, tout le monde en serait. Mais ne rien faire et jouir n'est pas une solution possible. Il faut que quelqu'un travaille, produise, cultive, commerce, transporte, sinon l'on ne jouirait pas longtemps. Ceux qui répandent de telles hérésies dans les masses populaires sont assurément inspirés par l'esprit de désordre, esprit antisocial au premier chef. Ce sont, qu'on nous passe le mot, des antisocialistes.

Où l'on cesse immédiatement de s'accorder c'est donc sur ce qu'il faut entendre par « satisfaction légitime » et c'est, aussi, dès que l'on passe aux voies et moyens de réaliser ces satisfactions pour chacun et pour tous. Les socialistes-économistes considèrent que la liberté

est le plus précieux des biens, ils entendent qu'il faut respecter la propriété individuelle. Les néo-socialistes veulent supprimer cette liberté individuelle au profit de la collectivité et de quelques privilégiés, dépositaires du pouvoir collectif. C'est l'absolutisme. Ils veulent également supprimer le capital individuel, la propriété, ainsi que prescrire le partage des biens, toujours au profit de la collectivité et de ses chefs ; toutes choses qui ne pourraient se réaliser que par la force substituée au droit, et très difficilement : car le nombre de ceux qui possèdent est bien supérieur à celui des prolétaires.

Au reste, supprimer la propriété ne serait-ce pas, du même coup, supprimer la famille? puisqu'on supprimerait son centre d'action et de rayonnement, c'est-à-dire le foyer, créé, embelli, accru par le travail du père, de la mère et des enfants. Plus encore, ce serait supprimer le travail lui-même. Car enfin, où cela mènerait-il désormais de travailler, puisqu'on n'en aurait plus le profit, pour soi et les siens ?

Chacun tenant ce dernier raisonnement, tout le monde se reposerait, et il est clair qu'il n'y aurait plus alors besoin de comptabiliser les faits du travail, puisqu'on ne ferait plus rien. A moins cependant que le fouet de quelque dépositaire du pouvoir social n'obligeât les uns à travailler pour les autres, comme au temps où il y avait des maîtres et des esclaves.

Voilà ce qu'on peut attendre de l'application de la théorie collectiviste ou de la théorie mutuelliste : c'est-à-dire le désordre, la guerre civile, l'anarchie. Car l'ordre ne saurait être la résultante du désordre.

Conclusion : La panacée du désordre étant l'ordre et ne pouvant être que l'ordre, il est clair que c'est à en répandre la pratique dans toutes les classes de la société qu'il faut s'efforcer, et certainement les économistes ont un beau rôle à remplir ici, car ils ont l'oreille des hommes qui exercent le pouvoir. Avec la Législation en vigueur on ne peut espérer le résultat que nous souhaitons, puisque les commerçants ne sont qu'imparfaitement obligés à la pratique de l'ordre comptable et que les non-commerçants, — qui composent l'immense majorité du pays, — échappent entièrement à cette obligation. Mais la loi commerciale peut être refaite, et l'obligation peut être étendue, par exemple, aux agriculteurs, qui, de fait, sont tout à la fois producteurs et échangistes, industriels et marchands. On compte, en France, à peine quelques millions

d'industriels et de commerçants, tandis que l'agriculture est exercée par environ quinze millions d'individus : propriétaires, fermiers, métayers, éleveurs, etc. L'obligation de comptabiliser, conformément aux prescriptions d'une loi semblable à celle dont nous proposons la formule dans ce livre, s'appliquerait ainsi à plus de la moitié de nos habitants. Il ne resterait en dehors de l'obligation, — outre les ouvriers et les employés du commerce, de l'industrie et des administrations, — que les individus exerçant les professions dites libérales, et les personnes vivant exclusivement de leurs revenus.

Mais, ne pourrait-on pas, — pour encourager cette partie de la population à comptabiliser, — l'admettre, par exemple, au bénéfice de la production de ses livres en justice, dans les contestations et procès, quand ces livres seraient reconnus régulièrement et intégralement tenus ?

Voilà pour la partie adulte de la nation, sur laquelle, étant données la résistance des habitudes prises, on ne peut agir sérieusement qu'au moyen de la loi et de ses pénalités.

*
* *

En ce qui concerne la partie jeune, ce serait à nos éducateurs d'agir sur elle, en introduisant non seulement l'enseignement comptable mais les habitudes d'ordre comptable dans nos écoles des divers degrés.

C'est donc à nos éducateurs, laïques et clercs, que nous nous adressons ici, avec l'espoir de les convaincre, car c'est eux surtout que nous voudrions gagner à la belle cause plaidée dans ce livre de vérités nouvelles, puisées pour ainsi-dire uniquement aux sources de l'observation et du bon sens. Nous le leur disons, de toutes les forces d'une profonde conviction, il n'est que temps d'opposer à l'envahissement du désordre la seule force qui puisse lui résister, celle de l'ordre. Nous venons d'exposer que le désordre règne aujourd'hui partout : dans les affaires comme dans les idées. Nous ajoutons que l'anarchie socialiste est un produit de cette anarchie économique, qui provient surtout du défaut d'ordre comptable dans les faits du travail, du capital et de l'administration, lequel défaut d'ordre a, d'autre part, pour conséquence, le défaut de vérité et de logique dans les systèmes conçus forcément *a priori* ou d'après des statistiques tantôt fausses, tantôt incomplètes. En résumé, la science sociale, — il n'y a pas à sortir de là, — devrait

avoir à sa base des comptes bien faits, puisque la vie n'est qu'une suite d'échanges de valeurs ou de services aboutissant, pour ainsi dire constamment, à des comptes.

Or, nous avons constaté que l'ouvrier, l'employé, le petit boutiquier, le petit fabricant, et les non-commerçants en général, ne tiennent pas de comptes. Ils ne savent pas les tenir. *On ne le leur a pas appris à l'école,* disent-ils, pour leur défense. Nous avons constaté la même ignorance ou peu s'en faut, chez les commerçants, les industriels et les cultivateurs. Tout au moins l'on constate que beaucoup d'entre eux, — dans l'incapacité où ils se trouvent de diriger, contrôler et apprécier les comptables qu'ils prennent, — laissent l'obscurité et le désordre prendre, dans leurs livres, la place de l'ordre et de la lumière, plus préoccupés de réaliser une économie de personnel que de tirer tout le parti utile de leur comptabilité. Ce qui ne veut pas dire que la corporation ne possède pas dans ses rangs un grand nombre de bons teneurs de livres et d'excellents comptables. Mais ces honnêtes professionnels, — même les plus éclairés et les plus autorisés d'entre eux, — ne sont que bien rarement laissés libres de tenir leurs livres, d'organiser leurs comptabilités et surtout d'établir les Bilans comme ils le voudraient. Ils ne commandent pas. Ils doivent obéir. Il y va du pain quotidien. Ce pain, hélas! est souvent pour eux bien amer à manger !

On m'a fait la réponse suivante, qui est caractéristique, dans une Chambre de commerce, où j'exposais que les commerçants honnêtes devraient réagir, par l'exemple, contre l'ignorance, le mauvais vouloir, la routine et la duplicité ambiantes. — « La Comptabilité ? Comment la connaîtrions-nous ? On ne l'enseignait pas « lorsque nous étions sur les bancs de l'école. Or, passé un certain « âge, on n'a plus ni le temps, ni le goût, ni la volonté d'apprendre. « Et puis, où l'apprendrions-nous, même aujourd'hui ? Vous l'avez « sans doute constaté, on l'enseigne généralement mal dans les « rares écoles professionnelles qui la comprennent dans leurs programmes? Vous n'ignorez pas, non plus, que dans les Écoles pri- « maires, dans les Écoles primaires supérieures et dans les Cours « du soir subventionnés par la Ville de Paris, les leçons comptables, « sauf quelques rares exceptions, demeurent purement empiriques, « c'est-à-dire aboutissant, en somme, à enseigner aux élèves la « pratique néfaste des inventaires inexacts et des bilans faux. »

Le président de Chambre, qui s'exprimait ainsi, concluait judi-

cieusement que la comptabilité, étant au premier rang des connaissances utiles, il ne faudrait plus que le public put dire : — On ne l'enseigne pas. Et encore moins : — Là où on l'enseigne, on l'enseigne mal.

En effet, mal enseigner dans les Écoles et les Cours Commerciaux de la grande ville reviendrait à laisser croire à une approbation, quasi officielle, des errements de la routine, de l'ignorance et du désordre, contre lesquels, au contraire, le Conseil municipal ne peut que vouloir réagir, lorsqu'il inscrit la comptabilité aux programmes de ces Écoles et de ces Cours, auxquels il vote de larges subventions. Il existe aujourd'hui une centaine de professeurs munis du certificat d'aptitude à l'enseignement de la Comptabilité. C'est peu, pour un pays comme la France. Mais il faut dire que ce diplôme officiel a été récemment créé. Eh bien, ces professeurs, — qui ont fait preuve d'instruction générale et spéciale devant le Jury chargé de les examiner, — croirait-on qu'ils attendent encore, pour la plupart, leur nomination dans les Écoles et Cours où l'on enseigne la Comptabilité. Qu'il nous soit permis de signaler ce fait à M. le Directeur de l'Enseignement primaire de la Ville de Paris, ainsi qu'à la quatrième Commission du Conseil municipal.

Il est nécessaire, ici, de parler franc, car c'est de l'intérêt public qu'il s'agit. Nous le faisons sans fiel. Nous savons d'ailleurs, qu'en toutes choses, le temps est un facteur avec lequel il faut compter, et qu'on ne substitue pas facilement ni rapidement un enseignement rationnel à un enseignement routinier. Il faut du temps pour former des professeurs, il en faut pour faire triompher les vérités, même les plus évidentes. Mais aujourd'hui que la science est faite, que ses principes sont introduits dans les programmes des Écoles ressortissant de l'Instruction publique et du Commerce ; aujourd'hui que les professeurs existent et que les méthodes sont créées, il n'y a plus de raison pour maintenir un état de choses qui n'a que trop duré. Paris, la Ville lumière, se doit de suivre le mouvement scientifique et de rompre avec un enseignement comptable définitivement condamné. Paris a le devoir de donner l'exemple aux autres villes qui entretiennent des Cours de comptabilité.

Qu'on ne nous taxe pas d'impatience. Nous avons su attendre. En veut-on une preuve ?

En 1877, lorsque j'ai commencé cette campagne, mon but d'alors était déjà de parvenir à faire pénétrer l'enseignement comptable,

si restreint fût-il, dans le programme des Ecoles primaires. Eh bien, si j'en fais la proposition seulement aujourd'hui, après vingt années de lutte, c'est que j'ai dû prendre par le chemin le plus long. C'est qu'il a fallu commencer par créer, avec Guilbault, la science des comptes. Ensuite il a fallu en perfectionner l'enseignement; puis, en faire pénétrer les principes dans les programmes des Écoles des divers degrés, — ce qui n'a pas été commode, — puis, préparer des professeurs, et obtenir pour eux la création d'un diplôme officiel, etc., etc. Et c'est seulement aujourd'hui, après plus de vingt années de lutte, que nous nous décidons à dire ouvertement notre pensée, à dévoiler notre but de derrière la tête : l'heure nous semblant venue enfin de demander à nos éducateurs d'introduire, à si faible dose que ce soit, fût-ce même sous forme d'application de l'arithmétique, l'enseignement comptable à l'école primaire.

Oui, l'école du nombre, à notre époque de dur combat pour la vie, doit inscrire sur son programme la connaissance des rudiments de l'ordre comptable. Il est aussi nécessaire, aujourd'hui, de savoir tenir ses comptes, d'une manière ordonnée, que de savoir lire et écrire. Ces trois facultés se tiennent. L'ordre dans le travail est devenu chose indispensable à tous les travailleurs, et surtout aux plus pauvres. C'est en même temps, et au plus haut degré, un moyen de moralisation. Amener un travailleur à se rendre méthodiquement compte, ce n'est pas seulement tenir sa pensée en éveil sur ses intérêts, mais sur sa conduite. C'est augmenter sa puissance de travail utile et productif. C'est lui donner la force d'économiser, et celle d'épargner, et celle de conserver son épargne, ainsi que le moyen de faire tout cela avec ordre. Nous le demandons, n'est-il pas évident que faire d'un prolétaire un producteur d'épargne, c'est arracher une victime à la misère, une recrue aux penchants du désordre, aux rangs des partisans du partage et de l'anarchie ? L'épargne grossit vite chez l'individu ordonné. Or, l'épargne, en chassant l'inquiétude, adoucit le cœur de l'homme. Le petit capitaliste oublie vite les jalousies et les rancœurs du prolétaire. Il s'attache à ce qu'il a, à ce qui est ; il voit toutes choses sous un meilleur jour ; il respecte la propriété des autres, voulant qu'on respecte la sienne. Il ne parle plus de détruire mais d'édifier. Comment nos éducateurs n'ont-ils pas compris, dès longtemps, que puisque toute société doit reposer sur l'ordre, il faut nécessairement, — et par l'école, — initier l'enfant

aux habitudes d'ordre, qui sont profitables tout à la fois à l'individu et à la nation? La société ne trouverait qu'avantage à ce que ses membres fussent à l'abri du besoin, contents, heureux. Et l'on ne peut être content, heureux, pleinement satisfait de soi que par le travail et par l'ordre dans le travail. Voilà ce que les socialistes sincères voudront proclamer avec nous.

Nous cherchons tous les arguments, mais nous sommes cependant obligés d'abréger ici. Pouvons-nous, pourtant, ne pas constater que le flot montant des idées de désordre nous déborde, que la paresse gagne du terrain, que la soif des jouissances semble être dans le sang des jeunes couches, que la moralité décroît, que la criminalité augmente, etc. Et peut-on nier que cette recrudescence de l'esprit du mal, — qui n'est autre que l'esprit de désordre, — coïncide avec l'affaiblissement du frein religieux. On a chassé Dieu de l'école. Dieu, c'était une force, un frein puissant contre le mal. Les leçons de la morale laïque ne remplaceront pas Dieu. Que peut la parole, sans sanction, de l'instituteur? On ne remplace une force que par une force égale. Il faut une sanction à la bonne conduite. Eh bien, cette sanction, l'ordre, — cette prévoyance en action, — la procure par l'épargne. L'ordre chasse la misère, pourvoit aux besoins du présent, assure la tranquillité de l'avenir. Il faut donc enseigner l'ordre à l'école primaire. On le peut. Nous en avons tracé la pédagogie et préparé les méthodes.

On ne saurait nier que les habitudes d'ordre et de désordre que prend l'enfant ont bien autrement d'empire sur sa conduite à venir que n'en peuvent avoir de platoniques raisonnements de morale. Habituez l'enfant à compter et à comptabiliser, montrez-lui les avantages multiples qu'il en retirera et même qu'il en peut tirer immédiatement, et vous l'intéresserez, et il se laissera initier, et il prendra l'habitude d'une chose dont il verra le profit palpable. Car il sera fier de montrer à sa famille qu'il sait écrire des dépenses et des recettes, des achats et des ventes, des entrées et des sorties de valeurs quelconques, qu'il sait, en un mot, faire des comptes et qu'il pourrait tenir le livre du ménage, établir les résultats du travail, ceux de l'économie et de l'épargne paternelles, etc. ; car enfin, il verra se dessiner une profession devant lui ; ou bien il comprendra qu'avec plus d'ordre que n'en ont eu ses antécédents, il ferait mieux valoir leur bien, ou l'industrie qu'ils exploitent, etc.

Faites un homme d'ordre, — croyant ou non, — et vous faites

un homme de paix, un conservateur, sinon un homme de bien. Car la pratique habituelle de l'ordre, en apportant de la rectitude dans l'esprit, tempère les mauvais instincts, refrène les passions et développe la sociabilité de l'homme. Conclusion : c'est par l'école de tous les degrés, et surtout par l'école primaire, qu'il faut répandre la pratique de l'ordre.

M. Buisson, — que nous avons souvent entretenu de ces idées, — s'y montrait très favorable. Il allait prendre un arrêté enjoignant aux instituteurs d'incliner leurs leçons d'arithmétique vers la comptabilité élémentaire. Ce premier pas devait le conduire à soumettre au Conseil supérieur de l'Instruction publique une modification au programme de l'enseignement primaire. Sur ces entrefaites, le grand pédagogue a quitté la Direction qu'il a illustrée.

Il est permis d'espérer que son vaillant successeur, M. Bayet, reprendra l'idée et la fera passer dans le domaine des faits. Nous n'exagérons pas en disant que ce serait bien servir la patrie que de donner à ses enfants l'amour de l'ordre et cet esprit comptable qui nous a tant fait défaut en ce siècle.

A nos Commerçants!
A nos Comptables!

On fait aux commerçants le reproche de ne pas s'intéresser suffisamment aux ouvrages qui traitent de commerce; ni aux rapports consulaires et autres documents publiés à l'*Officiel*, ou par le ministère du commerce, ou par les Chambres de commerce; ni aux journaux et revues économiques.

Il faut reconnaître que le réel mérite des commerçants qui prennent le temps de lire sur leur repos ou sur leurs plaisirs, contient en soi l'excuse de ceux qui s'en tiennent à parcourir leur journal. Car, si l'on considère qu'aux soins, communs à tous les hommes, de gérer leur avoir de capitaliste et leur intérieur de père de famille, les commerçants joignent ceux bien autrement absorbants, complexes et périlleux de la direction de leur maison de commerce, on est amené à convenir que peu d'existences sont aussi remplies que la leur. Pour eux, en effet, que de devoirs, que d'occupations de toute sorte, que d'activité à déployer chaque jour, que de difficultés à vaincre pour arriver seulement à maintenir leur chiffre d'affaires et surtout pour le faire progresser, en présence de l'action paralysante des efforts de la concurrence ambiante et surtout de l'aggravation continuelle des impôts, contributions et charges qui les accablent. Et comment parvenir à triompher de ces difficultés, sinon à force d'attention et d'esprit de suite, de souplesse et d'habileté, d'initiative et de prudence, d'ordre et d'économie, de courage et de santé. Certes, c'est là un labeur cérébral écrasant et l'on comprend que l'homme qui le soutient en soit absorbé.

Dans cette lutte, qui dure parfois l'existence entière, pas un moment de la journée qui n'ait son emploi. Par exemple, dès le matin, c'est la visite à faire des magasins, des caves, des ateliers, des bureaux: le patron doit montrer qu'il est là le premier et qu'il veille à tout. Puis, c'est le courrier à dépouiller et à diriger sur les divers services, ainsi que les ordres à donner au caissier, au comptable, au magasinier, à l'expéditeur, au placier, au correspondancier, etc., pour qu'il soit satisfait ou répondu aux demandes, aux réclamations, aux avis de traites, aux propositions quelconques qui sont faites. Ensuite, ce sont les clients et les four-

nisseurs à recevoir ou à visiter. Entre temps, on déjeune, à la hâte, en parcourant les journaux, les mercuriales et les cotes, ou en causant affaires. Mais il faut rentrer : il y a des dépêches à envoyer, des traites à signer, des expéditions urgentes à presser, des lettres délicates à répondre, et toutes celles faites par le correspondancier à lire attentivement, etc., etc. L'après-midi est bien vite passée dans cette fièvre d'occupations multiples, au milieu desquelles il faut encore trouver le temps de réfléchir, de combiner des opérations, de créer des articles nouveaux, de rédiger des prospectus, des réclames, de gourmander, de styler et de stimuler le personnel, d'avoir l'œil sur les clients douteux et sur les agissements des concurrents, de veiller aux rentrées, de pourvoir à l'échéance du lendemain, etc. Tout cela fait, n'a-t-on pas bien gagné, le soir venu et la maison de commerce fermée, un moment de tranquillité ? Cependant, ce n'est pas encore le repos ; car il faut maintenant songer à ses affaires privées, à son intérieur, à sa famille, à ses amis. Doit-on, d'ailleurs, se priver de tout plaisir, ne pas voir le monde, renoncer à des relations qu'il serait plutôt nécessaire d'étendre ?

Nous le demandons, au milieu de toutes ces occupations, comment parvenir à lire sérieusement, comment se mettre à l'étude d'ouvrages techniques traitant de commerce, d'industrie, de comptabilité ? Si utile, si nécessaire même que semble cette étude, on l'ajourne. Chaque soir, on la remet au lendemain. Ce n'est pas mauvaise volonté, le livre est acheté, il est là, sur le bureau, sur la table de nuit, avec plusieurs autres qui attendent aussi ; on le lira certainement, demain, ou après-demain, ou la semaine prochaine, vienne une accalmie ; on l'emportera dans le premier voyage que l'on fera ; on a même commencé à en couper les feuillets... Pourquoi diable est-il si gros ?

Conclusion : Les gros livres font peur aux commerçants, ils les achètent parfois, ils les lisent rarement. Il ne faut leur présenter que des résumés. C'est le moyen, peut-être, de leur inspirer le désir d'entrer dans le menu des choses auxquelles on voudrait les intéresser. Il est certain que quand l'on peut embrasser tout d'abord les grandes lignes de questions du genre de celles que nous traitons dans la *Science des Comptes* ou dans notre *Traité des Inventaires et des Bilans*, on est déjà mieux préparé à s'intéresser à leurs particularités.

Dans cet ordre d'idées, nous avons pensé que les commerçants,

— et aussi les non-commerçants restés étrangers au progrès comptable, — nous sauraient gré de les initier en quelques mots à une science dont l'application serait la sauvegarde de leurs intérêts. Nous le faisons ci-après, aussi succintement et aussi clairement que possible, priant seulement nos lecteurs de nous prêter toute leur attention et de relire les alinéas qu'ils n'auront pas compris à première lecture. Les alinéas 1 à 8 sont relatifs aux livres et aux comptes et à leur organisation ; les alinéas 9 à 14 résument les principes dont l'application conduit à cet ordre comptable intégral qui a pour résultat *l'inventaire permanent des entreprises.*

I

La comptabilité d'un commerçant se compose :

1° De son inventaire d'entrée de commerce ;

2° Des documents commerciaux et pièces de comptabilité des opérations qu'il poursuit ; tels que factures, lettres, mémoires, reçus, notes, bordereaux, statistiques comptables, inventaires de récolement de fin d'année, etc., etc. ;

3° Des livres de première inscription des opérations et du Livre-Journal général, ou de mise au net méthodique des opérations portées sur ces livres originaires ;

4° Du Grand-Livre, où les comptes du commerçant et ceux qu'il ouvre à sa clientèle sont dépouillés d'après les écritures du Journal ;

5° Des balances d'écritures, ou récolements *intra*-comptables des totaux et des soldes des comptes ;

6° De l'inventaire de fin d'année, ou récolements *extra*-comptable des valeurs composant l'actif et le passif du commerçant ;

7° Du bilan, ou situation de l'actif et du passif en fin d'année.

II

L'inventaire d'entrée du commerçant, est un récolement estimatif, purement arithmétique, c'est-à-dire *extra*-comptable, des diverses valeurs formant son actif et des dettes formant son passif. Les diverses valeurs composant l'actif constituent le capital dont il dispose. Le capital dont dispose un commerçant, qui a un passif, se constitue de ce qu'il possède en propre, et qui est son capital personnel, et de ce qu'il doit aux tiers, et qui est son capital de

crédit. En d'autres termes, son capital net. ou personnel, est son actif *moins* son passif. Le capital dont il *dispose* est son actif, *plus* son passif.

III

Les documents commerciaux et pièces de comptabilité, tels que factures, lettres, mémoires, reçus, quittances, etc., sont des comptes purement arithmétiques. Ces comptes arithmétiques, ou *extra*-comptables, constituent les éléments des comptes digraphiques ou *intra*-comptables.

Les comptes digraphiques (1) sont formés par les écritures *à parties doubles* inscrites au Journal général et portées de là au Grand-Livre, qui n'est pas autre chose qu'un répertoire du Journal donnant le détail des comptes.

IV

Le Journal se constitue : 1° des livres d'origine ou de première inscription, tels que ceux de caisse, d'effets à recevoir, de magasin, de ventes, de divers, etc., sur lesquels les mouvements d'entrée et de sortie de valeurs et opérations quelconques sont d'abord écrits sur le mode simple (2) ; 2° du Livre de mise au net méthodique, ou Journal général, sur lequel toutes les opérations sont inscrites sur le mode double ou diagraphique (3).

Les livres d'origine *sont additionnés*, ainsi que le Journal général, d'où contrôle : car le total de ce dernier doit égaler la somme des totaux des premiers.

---

(1) Nous avons créé ce néologisme pour ne pas employer la locution « Comptes Comptables » qui aurait l'inconvénient de ne pas indiquer la méthode employée, car des comptes comptables peuvent être établis à partie simple ou à parties doubles.

(2) Tout échange suppose deux parties : le donnant et le recevant. Les écritures dites sur le mode simple n'expriment qu'une partie, le donnant ou le recevant. Ainsi, quand on écrit sur le livre originaire de caisse :

PIERRE, *son versement* 1,000 francs,

on désigne simplement la partie donnante ou versante.

(3) Les écritures dites sur le mode double expriment les deux parties, c'est-à-dire le donnant et le recevant. Ainsi, au Journal général l'opération ci-dessus s'écrira, d'après le livre originaire de caisse :

CAISSE,	1,000 francs.
à PIERRE	
son versement	1,000 francs.

C'est ainsi que le Journal général, par ses écritures doubles, exprime l'intégrité des opérations d'échange, détermine les rapports des comptes entre eux et donne le moyen d'établir, au Grand-Livre, la situation du commerçant et des tiers en rapport d'affaires avec lui.

V

Le Grand-Livre est l'organe de classification *par comptes* des mouvements de valeurs, de même que le Journal en donne la classification *par dates*. Le Grand-Livre contient les comptes du commerçant, tels que Fonds de commerce, Mobilier, Caisse, Effets à recevoir, Magasin, Ventes, Profits et Pertes, et les comptes des tiers : banquiers, clients, fournisseurs, etc.

La Balance des écritures, troisième organe comptable, a une triple fonction : 1° celle de montrer s'il y a accord entre les totaux du Journal et ceux du Grand-Livre ; 2° celle de donner, par ses soldes, la situation débitrice ou créditrice de chacun des comptes ouverts au Grand-Livre ; 3° celle, enfin, de présenter les comptes dans un ordre tel que le commerçant puisse voir à simple inspection : 1° la situation de ses immobilisations, de ses disponibilités et de ses valeurs engagées ; 2° ce qu'il doit aux tiers et ce que les tiers lui doivent ; 3° l'importance de ses bénéfices et de ses pertes. Bien classifiée, la balance des écritures présente, soit quotidiennement, hebdomadairement ou mensuellement, l'Inventaire *intra*-comptable du commerçant.

VII

L'Inventaire de fin d'année est un récolement arithmétique, ou *extra*-comptable (au prix de revient), au moyen duquel on constate les existants réels des valeurs en caisse, en portefeuille, en magasin, en atelier, etc., en même temps que les déperditions ou manquants, ainsi que les dépréciations subies par ces valeurs depuis le précédent inventaire.

VIII

Le Bilan est l'état de l'actif et du passif du commerçant, tous apurements des comptes faits, toutes rectifications d'inventaire passées, toutes réserves et amortissements constitués, tous soldes débiteurs ou créditeurs reconnus définitifs avec les tiers. En un mot, le Bilan est la résultante de l'inventaire *intra*-comptable et de l'inventaire *extra*-comptable, mis d'accord, et présentant la situation exacte du commerçant à une date déterminée.

IX

L'Inventaire extra-comptable d'entrée d'une entreprise étant

comptabilisé, c'est-à-dire transformé en Inventaire intra-comptable, *au prix de revient initial* des valeurs prises en charge par cette entreprise, ces valeurs, et toutes celles quelconques acquises ou produites par la suite, *doivent demeurer* dans les comptes à *leur prix de revient* d'achat ou de production, *jusqu'à leur sortie* par la vente, ou par l'incorporation dans une autre valeur, ou par l'amortissement, ou par la destruction.

X

Coordonner rationnellement les Livres et les Comptes d'une entreprise quelconque est le but de la comptabilité, ou science des comptes. Cette coordination s'obtient par le jeu de trois organes comptables essentiels, qui sont le Journal, le Grand-Livre et la Balance.

XI

Tout compte de valeur doit exprimer constamment trois choses par son solde, savoir :

1° Le mouvement d'entrée de cette valeur, en monnaie de compte ;

2° Le mouvement de sortie de cette valeur, en monnaie de compte ;

3° L'existant de cette valeur dans la même monnaie.

XII

Le compte d'une valeur ne doit donc rationnellement être qu'un compte de mouvement et d'existant, absolument distinct du compte de différences en perte ou en profit qui résulte de l'exploitation de cette valeur. C'est à tort que l'on inscrit dans les comptes Marchandises, Immeubles, Titres, Fabrication, etc., au débit le prix d'achat des objets, les frais de main-d'œuvre et les frais de vente, au crédit le prix de vente des objets. On n'arrive par cette méthode, ou plutôt par cette absence de méthode, qu'à un chaos dont il est impossible de rien tirer d'exact et dont on ne sort qu'au moyen de cet artifice *extra*-comptable qui s'appelle l'Inventaire annuel *estimatif*, lequel conduit aux bilans erronés.

XIII

Toute réalisation d'une valeur d'échange influence, en principe, au moins trois comptes, savoir :

1° Le compte (B) de la valeur échangée (prix de revient) ;
2° Un compte (C) de personne ; ou celui de caisse, dans les opérations au comptant (prix de transaction) ;
3° Un compte (X) de résultats (différence entre B et C).

XIV

Une comptabilité n'est rationnellement établie que lorsqu'elle donne les résultats suivants :

1° L'égalité constante entre les journaux de première impression ou d'origine et ceux du Journal général ;
2° L'égalité constante des totaux du Journal général et du Grand-Livre général ;
3° La permanence de l'Inventaire intra-comptable des entreprises, c'est-à-dire la détermination (journalière, hebdomadaire ou mensuelle), de la situation de ces entreprises vis-à-vis d'elles-mêmes et vis-à-vis des tiers.

Tout organisme comptable qui ne donne pas ces résultats, étant incomplètement ordonné, ne remplit qu'imparfaitement les conditions nécessaires à la marche raisonnée des entreprises.

Telles sont, en substance, les règles comptables exposées dans ce livre. Nous le disons avec une conviction inébranlable, fortifiée d'une pratique attentive et d'une observation soutenue, en dehors de la loi de la permanence de l'Inventaire et de son corollaire, la classification rationnelle des comptes, il n'est que procédés routiniers livrant le commerçant, l'industriel, l'agriculteur ou le capitaliste à toutes les illusions comme à toutes les incertitudes sur la direction à imprimer à leurs affaires. Au contraire, dans ces quelques alinéas, nous résumons les préceptes scientifiques qui font défaut à ces traités de tenue des livres (invariablement compilés les uns sur les autres depuis cinq siècles), dont l'action néfaste a été de propager les pratiques routinières de l'ignorance, du désordre et de la duplicité comptables, et de retarder ainsi le progrès de l'économie commerciale, industrielle et sociale. Nous le répétons, en dehors des principes rationnels que nous préconisons, la comptabilité demeure impuissante à faire l'ordre, elle se prête à toutes les compromissions, à toutes les duperies, à tous les brigandages commerciaux et financiers, elle demeure la pire des armes entre les mains des faiseurs. Nous l'affirmons, l'empirisme comp-

table est la ruine des honnêtes commerçants et chefs d'industrie qui voudraient s'éclairer et qui ne retirent de leurs livres que des renseignements fatalement approximatifs plus ou moins éloignés de la vérité. Voilà ce qu'il faut que l'on sache.

Nous devons convenir que les produits du travail comptable ne font pas étalage, qu'ils n'attirent pas les regards, qu'ils n'émerveillent pas le public. Il ne faut donc pas s'étonner du peu de place qu'ils ont tenu, jusqu'ici, dans nos expositions du travail humain. Mais, économiquement parlant, il faut reconnaître qu'il n'est plus aujourd'hui d'entreprise viable sans le travail comptable. Ce qui était l'accessoire, au temps où l'Angleterre et la France alimentaient pour ainsi dire le monde entier de leurs productions, est devenu de premier plan, maintenant que, grâce à l'outillage dont nos financiers à courte vue leur ont exporté les fonds, les nations sont devenues productrices à leur tour, nous obligeant ainsi à compter de plus près à mesure que la marge de nos bénéfices se rétrécit.

Produire de l'ordre, tel est le fait du travail comptable. Or, produire de l'ordre c'est produire de l'économie ; produire de l'économie c'est produire du capital ; enfin produire du capital c'est produire l'aliment même du travail.

La roue économique a pour moteurs non plus seulement le capital et le travail. mais l'ordre, à défaut de quoi le travail n'est plus reproducteur d'épargne, c'est-à-dire de capital nouveau.

* * *

En général, les comptables se plaignent amèrement de leur sort. Il est certain, cependant, que ceux qui savent se faire remarquer par leur conduite et par leur savoir professionnel arrivent à des situations très sortables. Nombre de chefs comptables ont des émoluments égaux à ceux de la haute magistrature et des grands dignitaires de l'armée, de la marine ou du clergé, etc., c'est-à-dire variant de huit à douze, à quinze et à dix-huit mille francs ; et l'on peut dire que les emplois de quatre à huit mille francs sont très nombreux dans le commerce, dans l'industrie et dans la banque. Ils ont même une tendance marquée à s'accroître, du fait de la propagation des idées comptables nouvelles; car ceux des commerçants qui reconnaissent l'utilité d'une comptabilité de précision savent y mettre le prix. Une profession qui peut conduire à de telles situations n'est certes pas à dédaigner. Il est vrai que dans le petit et dans le moyen commerces, et même dans le com-

merce de gros, dans les usines, dans les maisons de banque et de recouvrements, les employés teneurs de livres se voient discuter de maigres appointements, à peine suffisants pour vivre. Mais, n'en est-il pas de même dans toutes les professions ? Les salaires des bas employés subissent fatalement l'effet de l'abondance de la demande, celle-ci s'étant encore accrue, dans ces dernières années, de la concurrence suscitée par un grand nombre de jeunes filles qui désertent l'atelier de couture pour le travail de bureau.

Et puis, parlons net : si dans beaucoup de maisons de commerce les teneurs de livres, et même les comptables, ou soi-disant tels, voient les commis acheteurs et vendeurs mieux considérés et mieux rétribués qu'eux, réussissant à se faire de jolies situations d'intéressés, de fondés de pouvoirs, d'associés ; parvenant même au patronat, n'est-ce pas précisément à cause du peu d'estime que la généralité des commerçants professe pour le travail comptable. Entre un commis marchand intelligent, bon vendeur, et un comptable de la vieille école, routinier, nonchalant, grincheux, d'ailleurs dans l'incapacité de répondre nettement aux questions qui lui sont faites, le commerçant n'hésite pas : ses largesses sont pour le commis. Il loge la comptabilité dans un recoin quelconque, il dédaigne celui qui la tient. Que celui-ci, au contraire, s'instruise professionnellement ; qu'il se montre apte aux contrôles utiles et à bien prendre les intérêts de son patron ; que ses comptes, constamment à jour, soient organisés de façon à donner tous renseignements ; qu'il sache faire l'ordre en toutes choses, activer les rentrées, montrer. à temps, le résultat des diverses opérations, etc., et le commerçant lui tiendra compte de ses services. — « Donnant, donnant ». Telle est la devise du commerce. La considération des commerçants, hommes habitués à supputer la valeur des choses et des gens, ne se donne pas sans raison. En comptabilité, surtout, ils en veulent pour leur argent, quand ils en veulent. Et nous avons expliqué qu'ils sont d'ordinaire réfractaires aux dépenses d'ordre comptable, quand elles ne se traduisent pas, de suite et visiblement, par un profit palpable. D'ailleurs, — nous le demandons en toute franchise, — où nos commerçants du jour prendraient-ils de la considération pour la comptabilité ? Ce n'est pas, certes, dans les bouquins ineptes qu'ils ont pu parcourir ? ni sur les bancs de l'école, du collège ou du lycée, aux démonstrations d'un professeur de français, d'histoire ou de mathématiques, faisant le cours de tenue de livres par surcroît ? ni, pensons-nous, au spectacle

du désordre auquel aboutit la pratique comptable empirique actuelle ?

Il faut donc réagir sur l'esprit des commerçants, et le seul moyen de le faire utilement est d'établir à leurs yeux que la comptabilité est bien réellement une science, dont les applications peuvent triompher de toutes les difficultés et faire l'ordre intégral dans les affaires, même les plus complexes. Pour atteindre ce but il faut s'y consacrer, faire de gros efforts, rompre avec les pratiques d'un autre temps. Nous ne saurions trop le répéter aux teneurs de livres et aux comptables de bonne volonté : — Instruisez vous professionnellement, lisez, observez, étudiez. Formez-vous, chacun, une bibliothèque de bons ouvrages de commerce, de comptabilité, d'arithmétique commerciale et financière, de droit commercial, de géographie et d'économie. Enfin, rapprochez-vous, groupez vous, inspirez-vous davantage de l'esprit de solidarité. Vous êtes trop épars, trop divisés, vous ne vous sentez pas assez les coudes, et trop de passants et de faux comptables se glissent dans vos rangs.

La grande majorité des commerçants, — nous l'avons constaté, et nous en avons donné la raison plus haut, — ignore la comptabilité, voire même la tenue des livres. De fait, les commerçants ne savent de la *Science du commerce*, que ce qui se rattache à *l'art d'acheter et de vendre*. Ils trouveraient donc des auxiliaires précieux dans des Teneurs de Livres possédant bien *l'art d'enregistrer les opérations* et dans des Comptables qui joindraient à leur capacité d'organisation des livres et des Comptes, les connaissances qui se rattachent à *l'art de payer et de recevoir*.

On a créé des écoles supérieures de commerce.

Ces écoles, — récemment admises au patronage de l'Etat, — forment de nouvelles générations de commerçants et d'industriels fort instruites, appelées à étendre notre commerce extérieur, grâce à leur connaissance des langues et à l'étude qu'elles font des trois branches de la science du commerce que je viens de dénommer (1).

Eh bien, ces couches nouvelles de commerçants instruits, n'appellent-elles pas des couches nouvelles de teneurs de livres et de comptables, libérées des routines séculaires dont la pratique a ravalé la corporation actuelle dans l'opinion publique? Comment,

---

(1) Lire à ce sujet la très remarquable suite d'articles publiés dans le *Figaro*, par M. Hugues Le Roux, sous le titre : Nos Fils.

sur 1,000 maisons de commerce prises au hasard, on n'en trouverait peut-être pas deux dont la comptabilité fut méthodiquement ordonnée, dont l'Inventaire et le Bilan fussent justes et rationnellement établis ! Comment, sur 1,000 faillis, tous ou presque tous, ont des livres en désordre, des comptes irrégulièrement tenus, et il y a des teneurs de livres, que dis-je, des comptables, pour faire une telle besogne de désordre !

Encore quelques années et les commerçants instruits ne voudront plus de tels auxiliaires. Ils chercheront des teneurs de livres sachant tenir les livres, des comptables sachant organiser les comptes et aptes aux milles détails de la pratique de l'ordre, dont le commerçant, en quête d'affaires, n'a pas le temps de s'occuper.

Cela veut dire, oh ! mes chers confrères, que l'heure de la Comptabilité rationnelle est venue.

Croyez-en votre ami, votre meilleur ami, celui qui, depuis plus de vingt ans, lutte pour le triomphe de votre belle profession.

Notre corporation, restée ouverte aux ignorants, aux routiniers et aux déclassés, va se fermer, je vous le prédis, par la force même des choses, sous la pression inéluctable des nécessités de la concurrence, qui oblige tout commerçant à compter de près, sous peine de faillite finale. C'est la science, elle-même, qui enclora la corporation de ceux qui comptent, ou plutôt qui comptabilisent pour les commerçants, quand ces derniers ne peuvent le faire eux-mêmes. C'est la science qui placera les barrières.

J'ai fait naguère, dans mon livre l'*Enseignement commercial et les Ecoles de commerce,* un plaidoyer en faveur d'une création de brevets officiels de Teneur de livres (1^{er} degré), de Comptable (2^e degré), et d'Expert Comptable (3^e degré, ou degré supérieur), brevets qui seraient délivrés par le Ministre du Commerce, après examen *ad hoc.*

Cette proposition était prématurée en 1886 ; aujourd'hui, non seulement elle est opportune, mais elle s'impose.

La création des brevets officiels sauvera la corporation des comptables de son discrédit actuel : 1° en éloignant d'elle les ignorants et les déclassés qui la déshonorent ; 2° en constituant une hiérarchie du savoir comptable ; 3° en attirant l'attention des commerçants sur les sujets capables.

C'est dire que cette sélection officielle ne profiterait pas seulement à ceux de nos dignes confrères qui comprennent l'importance de

leur fonction d'ordre dans les conjonctions du travail et du capital : elle profiterait surtout au commerce français. Aussi, croyons-nous que les commerçants comprendront l'intérêt qu'ils ont à voir se constituer cette hiérarchie du savoir comptable, que nous préconisons ici de toutes nos forces.

Les fondateurs de la « Société académique de Comptabilité » ont de bonne heure compris qu'il fallait relever le niveau du savoir professionnel ; les premiers ils suivirent les conseils que j'ai donnés dans la préface des *Questions actuelles de Comptabilité*, et ils ont crée un diplôme de fin d'études des cours fondés par leurs soins, diplôme auquel, malheureusement, la sanction officielle fait défaut.

Dernièrement, M. Savigny, publiciste comptable, parlait de l'utilité de fonder chez nous une Chambre d'experts comptables du genre de celles des *Chartered accountants* anglais, et l'on ne peut qu'approuver son idée. Des précurseurs ont jalonné le terrain, il faut maintenant les devancer. C'est la loi du progrès. Mais, pour former une Chambre d'experts, il faut des experts.

— Là n'est pas l'embarras, répondra-t-on, nous en comptons beaucoup. Tout teneur de livres se dit comptable et, à part les modestes, tout comptable se prétend expert. On le croit sur parole. C'est d'ailleurs la seule manière de prendre le grade. Même les experts comptables près les Tribunaux ne passent pas d'examen. Si bien que de grands intérêts, se sont trouvés aux mains d'hommes, à ce point ignorants, qu'ils étaient obligés de faire faire leurs recherches et leurs rapports par des commis, non assermentés et non responsables, pouvant se tromper et d'ailleurs trahir des secrets fort importants.

De toute évidence, il est temps d'introduire un commencement d'ordre dans ce désordre hiérarchique, qui s'oppose à ce que notre corporation obtienne de la société la considération à laquelle elle pourrait cependant aspirer. Que penserait-on, en effet, d'une armée dont les chefs se nommeraient eux-mêmes ? Les comptables sont une armée. Rien qu'à Paris, on en compte environ cent mille. C'est l'armée de l'ordre. Elle a ses soldats : les teneurs de livres ; ses sous-officiers : les comptables ; ses officiers : les experts. Ou plutôt, elle contient tout cela dans ses rangs, actuellement désordonnés, où chacun intrigue et se donne du galon, pour faire croire à ses mérites et attraper quelque bonne place. — Les commerçants ratifient, dira-t-on, et ils sont intéressés à ne pas se tromper dans

leur choix. C'est vrai, mais les commerçants capables de bien juger de la valeur d'un comptable sont la rare exception. Les autres y vont de confiance, tout en lésinant le plus possible sur les appointements. Moralité: l'armée de l'ordre fait le désordre.

Donnez le rang au savoir et tout change. Il faut un brevet au simple soldat, deux au sous-officier, trois à l'officier. Les ignorants, les incapables, les charlatans restent en dehors, dans la posture qui leur convient.

Donc, il faudrait tout d'abord songer à organiser une haute Chambre des comptables, quelque chose dans le genre de la Chambre des notaires. Ce serait comme une chambre de discipline On pourrait la composer d'une centaine de membres, choisis parmi les notabilités actuelles de la profession. Par exemple, parmi les chefs de comptabilité des grandes banques, des compagnies de chemins de fer, des grandes assurances, des grandes manufactures, des grandes maisons de commerce; parmi, aussi, les syndics de faillites, les experts-comptables près les tribunaux et les agréés; parmi les inspecteurs de l'enseignement technique, les professeurs de droit commercial, les notables commerçants; parmi, enfin, les professeurs des écoles supérieures de commerce.

Les examens pour l'obtention du brevet de teneur de livres seraient passés devant une Commission de la Chambre des comptables, composée de professeurs de comptabilité, de mathématiques commerciales et de chefs de comptabilité, auxquels on adjoindrait des professeurs de législation et d'économie politique, ainsi qu'un inspecteur de l'enseignement commercial, qui représenterait le Ministère du commerce et qui aurait voix délibérative.

On serait admis à concourir pour le brevet de teneur de livres dès l'âge de 18 ans, en justifiant de deux années de pratique. Les candidats au brevet de comptable devraient justifier du brevet de teneur de livres et d'au moins cinq années de pratique dans le commerce, dans la banque, dans l'industrie ou dans l'agriculture. Ces candidats pourraient, à leur gré, être interrogés successivement sur le programme de comptabilité capitaliste, commerciale, banquière, industrielle et agricole. Le brevet délivré indiquerait, dans une case, la nature des examens subis, ce qui revient à dire qu'il serait *restreint* ou *complet*. Enfin, les candidats au brevet d'expert comptable auraient à justifier de dix années de pratique et seraient interrogés successivement sur les divers pro-

grammes de comptabilité, sans exception, ainsi que sur la comptabilité spéciale aux liquidations. Ils auraient à produire le brevet de comptable, et celui de licencié en droit. Le brevet d'expert comptable, donnerait le droit de faire partie de la Chambre des Comptables. Transitoirement, les porteurs du brevet complet de comptable, qui justifieraient du certificat d'aptitude à l'enseignement de la comptabilité, seraient également, et de droit, reconnus membres de cette Chambre.

Un mot des programmes. Nous les voudrions progressifs, c'est-à-dire du degré primaire pour le brevet de teneur de livres, du degré secondaire pour le brevet de comptable et du degré supérieur pour le brevet d'expert comptable. Ces programmes devraient être nettement professionnels, c'est-à-dire spéciaux à la tenue des livres, aux notions de commerce et à l'arithmétique commerciale pour le brevet de teneur de livres; à la comptabilité, aux mathématiques appliquées au commerce, à la géographie économique, à la législation commerciale et à l'économie politique pour les brevets de comptable et d'expert-comptable.

Mais les comptables sont autrement nombreux que les notaires. La Chambre haute aurait en outre pour mission d'organiser des Chambres comptables régionales, par province ou, préférablement, par département. Celles ci seraient composées des notabilités comptables de la région. Elles s'occuperaient des intérêts professionnels et propageraient autour d'elles les bons principes d'ordre, tant dans leur application que dans leur enseignement. Elles rendraient ainsi de grands services, tant à la corporation qu'au commerce et au pays. Les candidats aux examens pour l'obtention des diplômes trouveraient à la bibliothèque de ces Chambres les livres et documents dont ils auraient besoin. En outre, les Chambres départementales auraient pour mission de réunir les éléments de statistique comptable et économique de leur région, dont elles feraient annuellement communication à la Chambre haute, qui les centraliserait dans un Rapport d'ensemble, lequel serait publié dans une *Revue comptable* périodique. Cette revue, — dont le tirage serait certainement considérable, en raison de l'importance et de la valeur des matières qu'elle publierait, — serait envoyée à tout membre porteur d'un brevet officiel. Ce serait la revue sociologique par excellence, si l'on réfléchit aux rapports étroits qui existent entre la Comptabilité, le Travail et le Capital. On n'exagère rien, en effet, en disant qu'il appartiendra un jour aux comptables, en pleine

possession de leur science, bien hiérarchisés, constitués en Chambres professionnelles régionales reconnues par l'Etat et composées des meilleurs experts, d'apporter les matériaux nécessaires tant aux statistiques économiques qu'à la détermination des rapports du travail et du capital et qu'à la solution des questions sociales qui agitent le monde, lesquelles, jusqu'ici, sont demeurées le domaine des théoriciens de l'économisme et du socialisme, discutant sur des idées et des principes qui ne reposent pas et qui devraient reposer sur des comptes et des statistiques bien établies.

Finalement, l'objet de ces Chambres serait :

1° De veiller aux intérêts moraux et matériels de la corporation ;

2° De propager les applications de la science comptable dans toutes les directions ;

3° D'arbitrer, amiablement, les litiges commerciaux reposant sur des faits de comptabilité ;

4° De recueillir et de publier toutes statistiques résultant de comptabilisations exactes.

Est-ce à dire qu'à côté de ces Chambres il n'y aurait pas place pour des associations du genre des *Chartered accountants*, de Londres, de l'*Institut néerlandais* d'experts-comptables, de l'*Artel des Comptables*, de Saint-Pétersbourg, du *Collegio dei ragionieri*, de la province d'Ancône, etc., etc. Je suis loin de penser cela. Ici nous entrons dans le domaine de la libre concurrence. Qu'une réunion ou association d'experts *diplômés* offre ses services au public, rien de mieux. Cette association aura d'autant plus de succès qu'elle présentera davantage de garanties de capacité à la confiance des gens.

Mais au point de vue élevé où je me place, je n'aperçois de transformation profitable pour notre corporation et pour les intérêts économiques en général, que dans la hiérarchisation dont je viens de tracer les grandes lignes.

Et que l'on ne croie pas que c'est renvoyer les choses aux calendes grecques, comme l'on dit. Point. L'idée de la création de ces diplômes, brevets, ou certificats, — peu importe le mot, — est dans l'air. On s'en est déjà occupé en haut lieu, je le sais. Le certificat d'aptitude à l'enseignement de la comptabilité a été créé, grâce à l'initiative de MM. Buisson et Martel. J'ai participé de tous mes efforts à cette création. J'espère bien ne pas passer de vie à trépas sans voir instituer les autres brevets. C'est affaire aux hommes d'avant-garde d'y aider.

Ils doivent se dire qu'il ne suffirait pas au législateur d'édicter une bonne loi comptable, mais qu'il faudra se trouver en mesure de s'y conformer dans la pratique. La science étant créée, le plus difficile est fait. Encore faut-il des teneurs de livres et des comptables aptes à en appliquer les principes, et il en faut beaucoup. La création des brevets officiels déterminera un mouvement général d'instruction professionnelle qui nous donnerait le nombre.

Qu'on me permette de me répéter en terminant : Nous sommes l'armée de l'ordre économique, puisque nous avons mission de faire l'ordre dans tous les faits humains aboutissant à des comptes. Eh bien, montrons d'abord qu'il y a de l'ordre dans nos rangs, et que, du premier au dernier soldat de notre armée, chacun peut justifier de son savoir.

Du jour où notre corporation se présentera sous cet aspect aux yeux du pays, elle pourra devenir grande et forte, car elle sera utile entre toutes. C'est l'avenir que je lui souhaite, c'est l'avenir que je voudrais lui prédire ; c'est l'avenir qu'il faut lui préparer, messieurs les commerçants et messieurs les économistes ; c'est, enfin, l'avenir vers lequel doivent tendre les efforts individuels et collectifs des comptables eux-mêmes.

A nos législateurs !
A nos dirigeants !

Il appartient à nos députés de porter à la tribune législative la question de l'ordre comptable, tant commercial et industriel que public, c'est-à-dire de demander au plus tôt une réforme de la loi sur les livres de commerce, ainsi qu'une réforme dans les attributions de la Cour des Comptes. L'ordre comptable, privé et public, est la base nécessaire de l'ordre social ; la société ne peut prospérer, progresser et atteindre un avenir meilleur que par l'ordre, et, tant qu'on n'aura pas réglé ce point, la vérité, l'équité, la justice seront des mots sans sanction effective.

Pour préciser, en ce qui concerne d'abord l'ordre comptable privé, c'est-à-dire commercial, il faut saper, dans ses racines, la liberté de tromper au moyen des comptes, des inventaires et des bilans. Il n'est plus tolérable que les manieurs d'argent continuent, pour ainsi dire sans coup férir, sous le couvert d'une loi mal faite, à truquer les chiffres et à fausser les comptes. Depuis longtemps, le public endure ce piratisme, il faut que les fabricants de faux inventaires et de faux bilans soient mis, *ipso facto*, hors la loi. C'est une question de préservation sociale soulevée, depuis un certain temps déjà, par un jurisconsulte estimé et vénéré comme une des gloires de notre barreau.

« Est-il désirable, — disait, en janvier 1883, M^e^ Vavasseur, l'éminent auteur du *Traité des Sociétés civiles et commerciales*, dans le premier numéro de la *Revue des Sociétés*, qu'il fondait alors et qu'il rédige depuis avec tant de vaillance et d'autorité, — est-il désirable que la loi intervienne pour corriger les mœurs financières, ou doit-on attendre que celles-ci se corrigent elles-mêmes ? ou enfin, tout étant pour le mieux, le *statu quo* est-il préférable ? Ne voulant pas sortir du domaine juridique, nous laissons à d'autres, plus compétents d'ailleurs, le soin de résoudre le problème ; il nous suffit d'en avoir posé les termes, après avoir constaté l'état actuel de la législation et de la jurisprudence.

« Croit-on que les sociétés financières, par exemple, qui ont ou annoncent l'intention d'éclairer le public en publiant des bilans mensuels, réussissent à faire connaître leur situation réelle, à donner la mesure exacte de leur crédit, à faire ressortir la valeur vraie de leurs actions ou obligations ? Qui donc saurait assez lire dans ces bilans pour oser les prendre comme base de ses calculs, comme critérium de ses opérations ? A côté de ce qui est écrit, il y a toujours ce qui est laissé entre les lignes ; l'œil le plus exercé ne saurait lire ces caractères tracés à l'encre sympathique, s'il ne possède le

secret pour les faire apparaître; et les seuls initiés, c'est-à-dire ceux qui ont les livres mêmes à l'appui du bilan, sont capables d'en découvrir le sens.

« En vain vous lirez dans un bilan ces mentions habituelles : *Valeurs de portefeuille. — Créances diverses. — Participations bénéficiaires. — Comptes d'ordre et divers*, etc. Elles ont sans doute une signification déterminée, mais vous vous demanderez toujours, avec inquiétude : Quelles sont ces valeurs de portefeuille? Les titres sont-ils évalués au-dessus ou au-dessous des prix de revient? Et ce prix est-il inférieur ou supérieur aux cours actuels? Les créances sont-elles bonnes, douteuses ou mauvaises? Les participations financières sont-elles en cours ou liquidées? figurent-elles au bilan pour la mise de fonds, ou pour le bénéfice espéré, non encore réalisé?

« Mêmes difficultés dans les Sociétés industrielles, commerciales ou même civiles. L'outillage, les constructions, dépréciés par un usage plus ou moins long, ont-ils subi des amortissements suffisants? Sur quelle base a-t-on estimé le stock des marchandises, des approvisionnements? Et les immeubles, les terrains, notamment, d'une valeur si variable et si élastique, n'en a-t-on par avance escompté la plus-value?

« En un mot, n'y a-t-il pas, dans les évaluations de l'inventaire, dont le bilan n'est qu'une image en raccourci, des majorations aléatoires, abusives, faussant les résultats, et, — sous le couvert d'une balance exacte, — faisant apparaître un état de prospérité factice, au lieu d'une situation déjà compromise ou même perdue?

« Non seulement le public ne peut pas le savoir, mais, chose plus étonnante, la même ignorance règne souvent aussi chez les intéressés, trop disposés à se créer des illusions, aveugles inconscients qui regardent à travers le prisme de leurs désirs. La pente de l'erreur est si glissante et le chemin si séduisant, qu'on se laisse tomber tout doucement sur un résultat chimérique, sur une ombre prise pour le corps. De cela, on ne doit pas s'étonner, car, pour la confection d'un inventaire ou d'un bilan, *il n'y a pas de règles fixes*, et chaque Société, pour ainsi dire, a les siennes; il semble que le hasard ou l'arbitraire y préside seul; et c'est ainsi qu'on arrive *volens, nolens*, à dissimuler des pertes ou à exagérer des bénéfices. »

Ce morceau est admirable de style et d'observation, aussi avons-nous tenu à le reproduire en entier, car il pose la question soulevée sur son véritable terrain.

« Serait-il vrai, termine Mᵉ Vavasseur, qu'il n'y ait là qu'une question de simple pratique, laissée à la discrétion du comptable, et la solution ne saurait-elle s'en trouver que dans une réforme des mœurs financières, seule capable de détruire les abus, de substituer l'uniformité à la diversité, la loyauté à la fraude? Ou, au contraire, n'y a-t-il pas une question légale, avec sa sanction impérative, ses responsabilités et sa pénalité, devançant et stimulant les mœurs, trop lentes ou impuissantes à se corriger elles-mêmes? »

La question, ainsi posée par le savant avocat, fit son chemin et le *Moniteur des intérêts matériels*, par la plume autorisée de

M. Georges de Laveleye, livra ses colonnes au débat. M^e Vavasseur avait soutenu que la *valeur vénale* devait être prise pour base des évaluations de l'inventaire, du portefeuille notamment, tout en approuvant d'ailleurs la sage conduite de la Banque de France, *qui a toujours maintenu le prix d'achat ou de revient à son bilan*, même en 1870 où les valeurs baissèrent considérablement, comme on sait. M. G. de Laveleye, lui, proposait de rejeter la valeur vénale, qu'il trouvait la plus arbitraire, la plus empirique et la mieux faite pour tromper sur la situation vraie et sincère d'une société de banque. Il voulait la remplacer par la *valeur raisonnée* du titre. M^e Vavasseur n'eût pas de peine à démontrer l'erreur de M. de Laveleye et il en arriva à cette conclusion qu'il faut citer, car elle fait honneur à sa clairvoyance :

« En dehors du cours actuel, il n'y a qu'une base possible, celle *du prix de revient*, par la souscription ou par l'achat. »

La Revue des Sociétés, passant outre à la polémique avec M. G. de Laveleye et comprenant que la théorie peut, sans déchoir, se mettre à l'école de la pratique, recherche ensuite (toujours en 1883) par la plume compétente de M. Neymarck, et au moyen d'un résumé comparatif des bilans de dix grandes sociétés financières anonymes, de quelle façon se font les évaluations de portefeuille dans ces banques. Elle constate que c'est le cours de la Bourse qui sert de base à l'évaluation des valeurs cotées de quelques-unes de ces sociétés ; que d'autres, comme la Compagnie algérienne, le Comptoir d'escompte, le Crédit industriel, la Société de Dépôts et de Comptes courants, la Banque Franco-Egyptienne n'ont indiqué aucune mention sur le mode d'évaluation des valeurs en portefeuille (ce qui est plus commode) et qu'une seule, le Crédit Foncier de France, se rangeant au système de la Banque de France, a adopté le prix de revient.

Les considérants de ces bilans sont curieux à lire. Ils montrent que chaque établissement, selon les besoins du service, agit à sa guise et qu'aucune doctrine ne prévaut, que celle du bon plaisir. Nous reprendrons nous-mêmes cette étude comparative et critique des bilans de nos grands établissements financiers et nous la ferons porter non sur une année seulement, mais sur une période de plusieurs années. Ce travail éclairera singulièrement la question et nous croyons que le public y perdra intérêt.

« Il faut de la lumière et encore de la lumière sur les bilans, seul

document à la disposition du public pour s'éclairer; et si l'usage commercial n'y suffit, *la loi doit vaincre les résistances.* Le Bilan est une opération des plus délicates; il appartient à tous. administrateurs, commissaires de surveillance, comptables, d'y apporter une attention continue. Les Sociétés honorables y sont les premières intéressées, car ce sont celles dont la situation paraîtra la plus claire, qui mériteront et obtiendront le plus de crédit. »

Ainsi concluait M. Neymarck, en 1883. Et, depuis lors, le silence, ou à peu près, s'est fait sur cette question, faute sans doute du *criterium* que nous introduisons aujourd'hui dans la doctrine comptable. L'heure nous a donc semblé venue de reprendre la question et de la traiter avec l'indépendance et les développements qui conviennent tant à une matière de cette importance qu'à la recherche de la vérité et au but de moralisation des procédés comptables que nous poursuivons.

La parole est maintenant à nos députés. Le public est las de protester en vain. Les affaires ont besoin de sa confiance et cette confiance, il ne la donnera que lorsqu'il se sentira suffisamment protégé par le code contre les flibusteries de la comptabilité empirique.

En ce qui concerne l'ordre comptable public nous pouvons, d'une manière générale, déduire des critiques que nous en faisons plus haut, les réformes à y apporter. La comptabilité des diverses entreprises de l'État devrait être reliée à sa comptabilité purement financière, c'est-à-dire à sa comptabilité de recettes et de dépenses. Il tombe sous le plus simple bons sens que l'Etat doit d'autant plus se conformer aux principes de l'économie administrative qu'il a davantage d'affaires à administrer. Il faut qu'il rende des comptes aux contribuables, non seulement de sa caisse, mais du reste; il est tenu moralement de leur en rendre, parce qu'ils sont ses bailleurs de fonds, et il doit s'efforcer à prendre l'habitude de remplir ce devoir. Il faut nécessairement que l'on puisse juger, notamment par les prix de revient qu'il obtient, et par l'ordre comptable qu'il sait organiser, de sa capacité administrative et industrielle. C'est une nécessité d'autant plus inéluctable que le socialisme d'Etat tend bien plutôt à s'étendre qu'à se restreindre.

Je le répète, il n'y a pas de Comptabilité publique, au sens synthétique du mot. Celle qui est faite au Ministère des finances est une comptabilité purement budgétaire, d'ailleurs très sérieuse. Cependant, le Ministère des finances est en même temps *ordonnateur et comptable*, et c'est là une anomalie en administration.

Créer à la Cour des comptes une comptabilité synthétique de contrôle de tous les mouvements économiques de la fortune publique, préparant les jugements de cette Cour sur tous les comptables d'argent et de matières, ce serait créer l'ordre comptable qui manque au pays et qu'il faut lui donner ; ce serait assurer aux contribuables les garanties et la sécurité auxquelles ils ont droit. Moralement et matériellement ce serait faire une grande chose ; mais, en somme, ce ne serait faire que ce que font les grandes administrations financières, ou industrielles, ou commerciales, qui ont de nombreuses succursales dont elles centralisent les opérations sur un Journal et sur un Grand-Livre synthétiques d'où résulte le Bilan général. Les comptables publics sauraient, nous n'en doutons pas, donner cette organisation comptable à la France. En saisissant l'opinion publique de cette question, nous espérons porter nos députés à y réfléchir. S'il y a de grandes économies à faire, le moyen de les découvrir sûrement est dans l'ordre comptable. Il faut apprendre à la France à se rendre compte. Elle paie trop cher son ignorance. Les impôts l'ont mise à bout de sang, il ne faut plus compter en créer de nouveaux. L'heure est venue pour elle, comme pour ses commerçants, de comptabiliser de près ; l'heure est venue de rapporter le fameux règlement de la comptabilité publique de 1862, qui a fait tant d'honneur à M. Pasquier mais où il n'est pas dit un mot de la vraie comptabilité.

*
* *

Nos ministres peuvent être considérés comme les administrateurs de la nation, qui n'est pas autre chose qu'une grande Société anonyme dans laquelle chacun travaille à ce qui lui plaît, mais, en somme, est solidaire des dépenses et des dettes de la Société. Mieux la nation est administrée, moins les dépenses sont lourdes, plus les dettes s'amortissent, plus les impôts décroissent. Au contraire, le désordre administratif entraîne le désordre des finances, l'accroissement des dépenses annuelles et celui de la Dette. On a dit : faites de bonne politique et vous aurez de bonnes finances. C'est un mot. Il est bien plus juste de dire : faites de bonnes finances et vous aurez de bonne politique. Avant d'être des administrateurs politiques, les ministres sont des administrateurs de la fortune publique. L'abus qui a été fait de la politique nous conduit à l'abîme. L'instabilité ministérielle ruine le pays, car chaque nouveau ministère créé de nouveaux postes et amène de nouvelles créatures à satisfaire,

qui apportent de nouveaux ferments de désorganisation dans l'administration.

Economie et politique sont d'ailleurs des mots qui hurlent d'être accolés. Quand l'on envisage les fautes économiques dues à l'ingérence de la politique en matière d'administration publique, seulement depuis 1870, on conclut qu'un particulier qui gérerait son bien comme celui de la France l'a été, serait, tout au moins, mis en interdit. L'élévation continuelle des dépenses publiques et des impôts pour y pourvoir ont paralysé à ce point notre industrie qu'elle ne peut presque plus lutter sur le terrain de l'exportation. Il ne nous restera bientôt plus que notre commerce intérieur et celui avec nos colonies, et encore il faudra recourir au système protecteur à outrance. De fait, les dépenses administratives ont augmenté dans une proportion considérable depuis vingt-cinq ans, alors qu'on les trouvait déjà excessives sous l'Empire. Il appartient pourtant à un gouvernement républicain, plus qu'à tout autre, d'administrer économiquement, puisqu'il n'a pas de liste civile à pourvoir, de famille royale à défrayer. On a dit solennellement au pays que la République était, par excellence, un gouvernement à bon marché. C'est ce qu'il aurait fallu démontrer par les faits. Nous devions cet exemple aux peuples en monarchie.

Nous n'attendons pas cela de ministres politiciens, grands aligneurs de phrases creuses, qui ne connaissent rien des affaires, ne les ayant jamais pratiquées. Mais nous pourrions l'espérer, d'anciens commerçants ou industriels, expérimentés et honnêtes, préoccupés, chacun, d'introduire des économies dans leur Département, de supprimer d'abord toutes les dépenses inutiles, et ensuite toutes celles qui ne sont pas indispensables. Des fonctionnaires de la Guerre et de la Marine nous ont affirmé que l'on pouvait réaliser, dans ces deux ministères, au moins 150 millions d'économies, sans amoindrir nos forces. Il y a des économies plus importantes encore à faire aux Finances : en dirigeant commercialement, et d'une manière ordonnée, les domaines et toutes les administrations qui relèvent de ce vaste ministère. De même aux Travaux publics et au Commerce, etc., etc. Nour pourrions citer l'exemple, dont nous avons été témoin, d'une tentative de réforme administrative entreprise dans ce dernier ministère, qui comprenait alors le Commerce, les Colonies et les Postes et Télégraphes.

Frappé de la complication des rouages de son département et de la paperasserie inutile qu'on y faisait, M. Siegfried, qui entrevoyait

peut être la possibilité de créer le grand ministère que nous avons décrit (1), résolut de commencer par le commencement, c'est-à-dire de supprimer le travail inutile qu'il voyait faire autour de lui. La tentative était des plus louables. Ce ministre, — qui pensait sans doute qu'une administration publique ne peut se réformer d'elle-même, — se garda de choisir ses collaborateurs dans le personnel du ministère. Il nous pria de composer une Commission de comptables du commerce, de la banque, de l'industrie, des grandes administrations de transports, qu'il voulait charger de faire une enquête approfondie, ainsi que de statuer sur les simplifications administratives à introduire et sur les économies à réaliser dans son ministère. Il entendait, d'ailleurs, faire table rase des vieux errements et poursuivre une réforme des plus radicales.

Le jour de la première réunion de cette Commission, — d'un genre bien nouveau en France, — fut fixé. Elle allait fonctionner. Le ministre en devait être le président, son chef de cabinet, le secrétaire. Malheureusement, le ministère fut renversé, par le jeu de massacre des politiciens. Le pays y perdit un grand exemple d'ordre administratif, qui aurait sans doute été suivi dans d'autres ministères. Néanmoins, l'idée reste, et si nous rappelons ce fait, — peu connu, croyons-nous, — c'est dans l'espoir que cette idée sera reprise. C'est, aussi, pour montrer qu'il n'est pas besoin, quand on veut entreprendre des réformes, de faire étalage de grandes phrases. L'économie administrative et l'ordre comptable ont cela de particulier qu'ils peuvent être pratiqués par les hommes d'opinions les plus opposées. Il suffit que l'intérêt public et le sentiment du devoir les inspire pour que, modérés comme radicaux, entreprennent de mener à bien les plus grosses réformes.

*
* *

Qu'il nous soit permis, en terminant cette sorte d'introduction comptable à la science sociale, de résumer les vœux, un peu divers, que nous venons d'exposer :

Aux économistes nous demandons de prendre en mains la cause de la propagation de la pratique comptable scientifique, en aidant à la constitution d'une Chambre de comptables et à la création des brevets professionnels. Il leur appartiendrait également de créer,

---

(1) Voir l'*Enseignement commercial et les Ecoles de commerce*, chap. VII, pages 399 à 407.

à l'Académie des sciences morales et politiques, une section de comptabilité à côté de la section de statistique.

Aux moralistes et aux éducateurs nous demandons de s'efforcer de faire des hommes d'ordre. L'heure est critique. La foi s'en va. L'athéisme gagne les couches profondes. On voit bien le frein que l'on perd, on n'aperçoit pas l'action de celui sur lequel on comptait. La morale religieuse a une sanction dans la croyance à un avenir meilleur et réparateur des souffrances et des iniquités d'ici bas. Où est la sanction de la morale pure ? — Dans la satisfaction du devoir accompli, dans la conscience, répondent philosophiquement les moralistes. Bon, cela, pour les hommes d'élite. La masse n'est pas si subtile. La pratique de l'ordre, au contraire, porte sa sanction en elle. Elle a sa récompense dans le bonheur que donnent l'économie et l'épargne, substituées au désordre et à la misère ; dans la tranquillité d'esprit touchant le lendemain ; dans les avantages qu'elle procure ici-bas et sans attendre une vie meilleure. Que nos éducateurs y réfléchissent : le niveau de la moralité baisse, et ce qu'il y a de pis c'est que, — résultat inattendu, — il baisse à mesure que le niveau de l'instruction monte. Faut-il donc en induire que l'instruction est mal faite ? Ou que, de sa nature, l'instruction ne peut donner les résultats moraux qu'on affirmait devoir en retirer ? Ou plutôt que l'instruction rend les hommes plus ardents aux satisfactions ? Quoi qu'il en soit, chacun peut constater que jouir de la vie, le plus que l'on peut, et travailler le moins possible paraît être la règle de conduite des générations nouvelles. L'instruction, en élevant les goûts et les aspirations de l'homme de nos jours a adouci ses mœurs, elle l'a porté à rechercher un bien-être qu'il ignorait dans sa jeunesse et dont il favorise ses enfants. Ceux-ci, élevés dans la mollesse, aspirent davantage encore que leurs parents aux jouissances de la vie ; ils répugnent de plus en plus aux efforts que le travail réclame. Ils veulent éloigner d'eux toute contrainte et tout frein contrariant leurs penchants. Dieu est une gêne. Les leçons de morale pure, un ennui. Conclusion : Il faudrait non seulement s'efforcer de fortifier la foi en Dieu, mais introduire l'enseignement de la pratique de l'ordre dans toutes les écoles. L'un et l'autre freins ne seraient pas de trop pour préparer des générations meilleures. En un mot, restreindre l'action de l'esprit de désordre, augmenter celle de l'ordre et de la méthode en toutes directions, tel doit être le but de l'ins-

truction, qui n'a que trop cessé d'être éducatrice. Le désordre, c'est le mal ; l'ordre c'est le bien, et le bien, — de même que le beau, le bon, le vrai, le juste, — n'est réellement le bien que par le secours de l'ordre. Moralistes, éducateurs, nous le répétons : faites des hommes d'ordre.

Aux commerçants nous demandons de s'intéresser davantage à leur comptabilité et, conséquemment, aux comptables chargés par eux de les remplacer dans la mission d'ordre qu'ils ne peuvent remplir, faute de temps, ou pour tout autre raison.

Les commerçants ont le droit et le devoir de demander à l'ordre comptable tout ce qu'il peut donner. Mais pour obtenir les auxiliaires instruits dont ils ont besoin, il faut qu'ils aident les comptables à se constituer en corporation fermée aux incapables comme aux déclassés, qui font de la comptabilité par pis aller. Nous leur demandons aussi de s'intéresser à l'enseignement commercial, (où il reste tant à améliorer encore) : soit par des subventions, ou des dons, ou des dotations de cours, ou par des créations d'écoles, comme l'ont fait les frères Jules et Jacques Siegfried, qui ont trouvé, jusqu'ici, si peu d'imitateurs en France, alors qu'en Amérique les bienfaiteurs des écoles sont si nombreux et si généreux (1). Nos commerçants seraient-ils donc moins clairvoyants que ceux des États-Unis ? et n'est-il pas de toute évidence qu'en répandant la science du commerce chez leurs nationaux les commerçants américains ont semé pour récolter ?

A nos comptables nous demandons l'amour de leur profession, la volonté d'en perfectionner la pratique, celle de se solidariser au progrès comptable, *qui est leur raison d'être ;* celle de s'unir davantage qu'ils le font, de se grouper, et de créer dans leurs rangs une hiérarchie comptable qui fera leur force. Les femmes se sont emparées, dans ces dernières années, d'un grand nombre de petits emplois de teneurs de livres et de caissiers, de tribuns et de correspondanciers. On les prend par économie d'abord (économie contestable), et parce qu'elles sont munies de diplômes de sténographie et de dactylographie. Pourquoi les comptables ne se mettraient-ils pas, eux aussi, à la sténographie et à la machine à écrire. Il faut

---

(1) Voir l'*Enseignement commercial et les E o'es de commerce*, chapitre IX pages 673 à 756 relatives à l'enseignement commercial aux États-Unis.

tout prévoir : survienne une guerre, et pendant que ceux-ci défendraient notre sol leurs emplois passeraient, pour la plus grande partie, aux mains féminimes. Raison de plus pour pousser à la création des brevets comptables officiels qui seront, pour les commerçants, une garantie d'instruction professionnelle supérieure à celle que les femmes peuvent acquérir.

A nos députés et à nos ministres qu'il nous soit permis de demander d'aider aux efforts que feront nos économistes et nos éducateurs, nos commerçants et nos comptables, pour tenter de répandre l'ordre comptable dans notre organisme économique, qui en a tant besoin, de la base au faîte. Il leur appartient de supprimer les rouages et la paperasserie inutiles, qui coûtent si cher et qui entravent l'expédition des affaires, au détriment des intérêts privés et publics. Qu'il nous soit permis également de leur demander d'aider à la création et à la reconnaissance, comme d'utilité publique, de la Chambre des comptables à instituer. Au ministre du commerce nous osons signaler l'utilité qu'il y aurait d'instituer une chaire de comptabilité industrielle au Conservatoire des Arts-et-Métiers. Nous lui demandons aussi de créer une croix du Mérite technique : industriel, commercial, artistique, qui serait donnée en récompense aux commerçants, aux industriels et aux artistes, ce qui permettrait de réserver la croix de la Légion d'honneur à ceux surtout qui, possédant déjà le Mérite technique, auraient donné leur temps, leur savoir uo leur argent au développement de nos Écoles professionnelles de commerce, d'art ou d'industrie. Nous demandons à la Chambre des députés et au ministre des finances la mise à l'étude d'une réorganisation synthétique de la comptabilité publique : l'État devant à tous, commerçants et non commerçants, l'exemple du bon ordre comptable et administratif.

Enfin, dans l'intérêt de la science comme de la moralité publique, nous demandons au ministre de la justice le dépôt d'un projet de réforme de la loi comptable de 1807, et nous formons le vœu que ce projet réponde aux *desiderata* que nous exposons dans ce *traité des Inventaires et des Bilans*.

DIVISION DE L'OUVRAGE

Ce livre, — précédé d'une *Introduction* et suivi d'une *Conclusion* sur lesquelles l'auteur appelle l'attention du lecteur, — est divisé en six parties :

La première partie traite des **Comptes**. Elle explique leur formation ; elle analyse leurs diverses propriétés, au point de vue tant comptable qu'économique et social ; elle distingue les différentes sortes d'actifs et de passifs qu'ils représentent ; enfin, elle les classe dans l'Inventaire, selon leur nature et selon la fonction qu'ils y remplissent.

La seconde partie traite des **Livres**, organes où les comptes se forment et se développent. Elle explique et la fonction des *Livres auxiliaires, ou d'origine*, — où les opérations sont d'abord inscrites dans leur détail, — et la fonction des *Livres généraux, ou de centralisation*, — où ces opérations sont synthétisées et contrôlées méthodiquement.

La troisième partie traite de l'**Inventaire**. Elle distingue l'Inventaire *extra*-comptable, récolement arithmétique des valeurs, en quantités et en francs, et l'Inventaire *intra*-comptable, ou Balance des comptes, dont les soldes, débiteurs ou créditeurs, constituent les différentes sortes d'actifs et les différentes sortes de passifs de l'inventaire des entreprises. Finalement, elle expose les Principes et Règles qui doivent présider à l'établissement de l'un et de l'autre Inventaires, soit au début d'une entreprise soit à la fin d'un exercice.

La quatrième partie traite du **Bilan**. Elle en fait l'analyse, elle en établit la synthèse scientifique. Elle définit nettement l'Actif et le Passif. Elle donne la formule du Bilan rationnel. Elle termine par le parallèle chiffré d'un Bilan empirique et d'un Bilan rationnel.

La cinquième partie traite de la **Réforme de la loi Belge**. Elle reproduit, *in-extenso*, le Rapport de la Commission extra-parlementaire que le Gouvernement belge a chargée de rédiger un *Avant-projet de loi sur les Inventaires, Bilans, Compte de Profits et Pertes des Sociétés commerciales.* Elle fait l'examen critique de ce remarquable Rapport ; enfin, elle propose, — conformément aux conclusions de cet examen, — des modifications au texte de l'Avant-projet de loi de la Commission belge.

La sixième partie traite de la **Réforme de la loi française** sur les Livres de commerce. Elle fait la critique de cette loi, funeste à notre crédit et à notre développement économique. Elle montre l'urgente nécessité de la reviser, à une époque où c'est pour ainsi dire une question de vie ou de mort commerciale que l'empirisme cède définitivement le pas à la science dans la pratique des affaires et dans la législation qui régit cette pratique. Finalement, elle propose une rédaction nouvelle des articles du Titre II du Livre 1er de notre Code, rédaction inspirée des principes scientifiques exposés dans les quatre premières parties de l'ouvrage, principes qui devront nécessairement guider le Législateur dans la confection d'une loi rationnelle.

Ces deux dernières parties forment le point culminant du présent livre, écrit dans le but : 1° De vulgariser la connaissance des principes d'ordre comptable ; 2° De préserver les intérêts des honnêtes gens et de ramener la confiance et le crédit en réduisant les commerçants malhonnêtes à l'impuissance ; 3° Enfin, de démontrer aux membres des Chambres de commerce, aux juges des Tribunaux de commerce et à nos Législateurs que le seul moyen de résoudre cette grosse question des Inventaires et des Bilans est de procéder à la réfection d'une loi qui couvre les errements de l'incurie et du désordre, en même temps que les coupables agissements des fauteurs de faux bilans.

CONCLUSION

Outre que tout progrès à réaliser se heurte invariablement à cette force d'inertie qu'ont l'indifférence, la routine et le mauvais vouloir, il rencontre aussi l'opposition plus ou moins vive, systématique et militante des individus dont il dérange les habitudes, ou dont il contrarie les intérêts. On ne va pas manquer, nous nous y attendons bien, de faire flèche de tous arguments, vaille que vaille, et d'opposer à la réforme que nous poursuivons les *non possumus* qu'on pourra trouver, le tout sans parler des attaques amères ou violentes, que nous laisserons philosophiquement passer.

L'essentiel, pour qui poursuit un progrès, est d'avoir démontré qu'il est nécessaire de le réaliser. Nous nous sommes efforcé d'y parvenir. Ce livre est un livre de vérités sincèrement dites. Ces vérités, nous le savons, ne trouveront pas bon accueil de tous ; néanmoins elles se répandront. Même elles franchiront nos frontières.

Car le désordre comptable, — une des modalités de l'esprit de désordre, qui est inhérent à l'homme de tous les temps, — n'est pas un mal endémique et particulier à notre pays. Il est connu de nos voisins, il est connu de toutes les nations. Aucune d'elles ne l'avouent, toutes le partagent, toutes en souffrent en silence et sans bien se rendre compte jusqu'ici de la source de leur malaise. C'est le mal des pauvres et c'est le mal des riches. Riches comme pauvres en meurent, politiquement parlant : la richesse étant faite d'ordre ne dure que par l'ordre et se change en misère par le désordre. Si les nations commerçantes, grâce à l'aliment réparateur qu'elles trouvent dans leur trafic, en supportent mieux les effets dèsorganisateurs, petit à petit ce mal les ronge, les affaiblit et les abat finalement. Les nations ne peuvent vivre et durer que par l'ordre ; le désordre comptable est comme la lèpre des sociétés ; on le retrouve à toutes les époques de l'humanité. Eh bien, l'heure semble venue où la France, qui a fait tant de choses utiles et glorieuses, portera le fer rouge sur cette lèpre qui paralyse ses forces, qui fausse ses concepts économiques et qui la conduirait à l'anarchie sociale.

*
* *

Nous devons prévoir ici au moins les principales objections qui seront soulevées pour entraver l'action du Législateur.

Par exemple, on ne manquera pas de prétendre que réglementer la comptabilité des commerçants davantage qu'elle l'est actuellement est une atteinte portée à la liberté, laquelle réclamerait, au contraire, la suppression pure et simple des articles 8, 9 et 10 du Code de commerce. Qu'en effet, puisqu'on a laissé tomber ces articles en désuétude, — les juges qui ont agi ainsi étant eux-mêmes des commerçants, — c'est que ces articles sont ou trop gênants, ou inapplicables. On ira même jusqu'à soutenir que les commerçants ne peuvent tout écrire sur leur Journal et que les obliger à ne rien céler de leurs trafics est excessif, pour ne pas dire inquisitorial.

Néanmoins, on souscrira à laisser les choses en l'état, c'est-à-dire la Loi telle qu'elle est, et les commerçants libres, de par l'usage, de faire leurs Inventaires et de tenir leurs Livres comme ils l'entendent. Finalement, — et ce sera le gros argument, — on reprochera à nos propositions d'être doctrinales et pour le triomphe de nos idées.

Nous répondons :

1° Que la Société a le droit et le devoir de se défendre contre les manœuvres illicites, et que les lois sont d'ordinaire considérées par les malhonnêtes gens, comme autant d'entraves à leur liberté, qui n'est autre que la liberté de mal faire ;

2° Qu'une loi tombée en désuétude, parce qu'elle a été mal formulée, ou parce qu'elle ne répond plus aux besoins sociaux, doit être révisée, s'il est établi qu'il y a nécessité de procéder à cette réforme ;

3° Que le législateur de 1807, lui-même, a entendu que les commerçants écrivissent leurs opérations *sans exception* sur leur Journal, et que tout autre édiction serait profondément immorale ;

4° Enfin, que toute loi repose et doit reposer sur une doctrine, laquelle est reconnue bonne.

Mais, dira-t on, à quoi des jurisconsultes et des législateurs pourront-ils reconnaître l'excellence d'une doctrine comptable? Pour que cela fut possible, il faudrait que la vérité comptable fut constituée d'une manière indiscutable. Et pour quelle ait ce caractère d'indiscutabilité, ne serait-il pas nécessaire que les principes

qui la constituent fussent évidents au point d'avoir pour ainsi dire pris le caractère axiomatique ?

C'est bien, en effet, sur une doctrine reconnue indiscutable par son évidence même, qu'une loi rationnelle devrait s'appuyer.

Reste donc à savoir si tel est le cas de la doctrine comptable sur laquelle nous faisons reposer les édictions contenues dans les articles que nous venons de formuler, et notamment dans les deux premiers.

Examinons :

Par exemple, en ce qui touche l'article 8, n'est-ce pas tout d'abord une vérité devenue axiomatique, qu'il faut que la comptabilité des commerçants soit intégrale, c'est-à-dire qu'elle contienne leurs opérations commerciales, sans exception ?

N'est-ce pas également une vérité axiomatique qu'il faut commencer par écrire l'Inventaire d'entrée du commerçant sur les livres, afin, tout d'abord, d'établir la composition de son capital vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis des tiers au début de son commerce, et afin de pouvoir comparer plus tard cet inventaire avec celui de fin d'exercice ?

N'est-ce pas pareillement une vérité axiomatique que le Journal, du fait même du nom qu'il porte, doit recevoir chaque jour l'inscription détaillée et complète des opérations du commerçant. Et est-il contestable qu'il y ait utilité et nécessité de tenir le Journal, non pas comme un brouillon d'affaires, mais d'une manière méthodique, qui permette de connaître et de contrôler l'entrée et la sortie des valeurs ainsi que leur existant permanent ?

N'est-ce pas aussi une vérité axiomatique que toute comptabilité, petite ou grande, a pour organes essentiels le Journal, le Grand-livre et la Balance, conséquemment que la loi doit désigner ces trois organes et non pas seulement l'un d'eux ?

N'est-ce pas de même une vérité axiomatique que la Balance des comptes doit donner des totaux égaux à ceux du Grand-livre et à ceux du Journal, preuve arithmétique que ces livres sont d'accord entre eux ?

Enfin, ne sont-ce pas des vérités axiomatiques que celle qui distingue le capitaliste du commerçant et que celle qui dit qu'à toute entreprise privée, civile ou commerciale, ayant un capital propre, il faut une comptabilité distincte, la fusion de plusieurs comptabilités distinctes en une seule ne pouvant que conduire à la confusion de toutes choses ?

En ce qui touche les édictions de l'article 9, n'est-ce pas une vérité axiomatique que l'Inventaire comptable, de fin d'année, doit être contrôlé par un Inventaire extra-comptable, en vue de conformer les soldes des livres et des comptes aux existants réels?

N'est-ce pas, de même, une vérité axiomatique qu'il faut, en industrie et en commerce, déterminer exactement, et par les comptes, le prix de revient des productions et des marchandises, si l'on veut déterminer exactement la marge de perte ou de profit que donne l'échange de ces productions ou de ces marchandises?

N'est-ce pas aussi une vérité axiomatique que les objets quelconques doivent figurer dans l'Inventaire comptable à leur prix de revient, de même que les pièces de vingt francs y figurent pour vingt francs?

N'est-ce pas, conséquemment, une vérité axiomatique qu'il ne faut pas, sous peine de confusion, faire entrer les choses au prix de revient dans un compte et les faire sortir du même compte au prix de vente?

Et n'est-ce pas également une vérité axiomatique que les valeurs de l'Inventaire qui ont subi une dépréciation ou une déperdition quelconque doivent être ramenées à leur valeur réelle dans cet Inventaire, au moyen d'amortissements ou de réserves?

N'est-ce pas encore une vérité axiomatique qu'à défaut de la connaissance permanente de leur Inventaire exact, l'industriel et l'échangiste marchent à l'aventure, comme le ferait un capitaine de navire qui ne saurait pas relever le point.

Enfin, n'est-ce pas une vérité axiomatique qu'il y a intérêt majeur, au point de vue moral, économique, social et juridique, à ce que les Bilans soient véridiques et clairs, conséquemment à ce qu'ils soient dressés d'une manière rationnelle et uniforme, et à ce qu'ils soient accompagnés de leurs annexes explicatives et probantes?

Cet ouvrage contient un grand nombre d'autres vérités, non moins axiomatiques, dont l'ensemble constitue ce que l'on peut appeler aujourd'hui, le rationalisme comptable. Eh bien, c'est précisément ce corps de principes et de règles indiscutables, qui forme une doctrine d'ensemble permettant de faire une loi durable, par cela même que cette loi reposerait sur la vérité, issue de la raison et de l'expérience acquise, sur la vérité scientifique en un mot, vérité qui, une fois qu'elle est faite sur un point du savoir humain, n'est plus sujette à changements.

On le voit, le reproche que l'on ne manquera d'adresser à nos

propositions d'être doctrinales n'est pas sérieux, car nous pouvons prouver que nous ne poursuivons pas le triomphe d'une méthode routinière à substituer à d'autres méthodes routinières, mais bien celui du Rationalisme sur l'Empirisme, celui de la Méthode sur l'absence de méthode. (1).

Au lieu donc de redouter les arguments des adversaires de l'ordre comptable nous engageons ces derniers à les reproduire au grand jour de la discussion. Il sera curieux de les entendre plaider ouvertement la cause du désordre.

Il est toutefois permis de croire qu'ils n'auront plus, comme jadis, ce triste courage. La cause de l'incurie, de l'ignorance et de la mauvaise foi, collaborant à l'établissement des Inventaires menteurs et des faux Bilans, ne trouvera pas aisément des avocats. C'est une cause perdue.

***

Pour gagner la nôtre, nous comptons sur l'aide des comptables instruits, sur celle de nos confrères de la presse et sur celle des commerçants honnêtes et clairvoyants. Nous adressons aussi un suprême appel au patriotisme des membres de nos Chambres de commerce, des juges de nos Tribunaux de commerce et de nos Législateurs. Il ne faudrait pas que le siècle se terminât sans que la réforme du Titre II du Code de commerce ait été accomplie. L'enseignement scientifique, comme la pratique comptable honnête, attendent cette sanction, à défaut de laquelle ils demeurent en contradiction avec une loi d'un autre temps, dont, aujourd'hui, les juges ne tiennent pas plus compte que les commerçants, si bien qu'il ne reste debout que la liberté de comptabiliser à sa guise et que cette liberté, — qui n'est autre que celle de tromper les gens, — a reçu la consécration de l'usage.

Nous le répétons, il y a ici une question d'honneur autant que d'intérêt commercial. L'honneur comme l'intérêt commandent l'ordre. Or, actuellement, le désordre comptable est à son comble. Les livres de commerce régulièrement tenus, nous le constatons

---

(1) On m'a prêté, ainsi qu'à mon ami Guilbault, des prétentions que nous n'avons pas. Nous nous sommes simplement efforcés d'introduire la Méthode là où elle faisait défaut et de dégager les Lois, Principes et Règles théoriques et pratiques qui, de l'art empirique de tenir les livres, ont fait la science des comptes. On sera fixé sur l'œuvre d'ordre et de vérité scientifiques que nous avons poursuivie, en comparant nos ouvrages aux nombreux livres qui ont été publiés sur la matiere, depuis Pacciolo jusqu'à H. Vannier, et à ceux tout récemment parus, de M. J. Soillot, et de M. J. Andoyer.

chaque jour, — et les experts, les liquidateurs, les agréés, les syndics, les juges, le constatent comme nous, — sont la rare, la très rare exception. Cet état des choses ne peut qu'amener la ruine finale de notre commerce, s'il est vrai que sa prospérité est liée, en principe, non pas tant au savoir-faire qu'aux qualités d'ordre et d'honorabilité de ceux qui le pratiquent, qualités qui inspirent la confiance et conquièrent la renommée.

On a constaté que la proportion des faillites et des liquidations judiciaires augmente chaque année. Autant de faillites, autant de comptabilités désordonnées, peut-on dire, sans crainte de se tromper. Le plus ordinairement, les livres des faillis sont incomplets, ou même ils font entièrement défaut, ou bien ils ont été arrangés, sophistiqués et refaits après coup par quelque comptable ambulant dont c'est le triste métier. Chose grave : on voit les syndics conclure à la banqueroute dans leurs rapports au Parquet et celui-ci ne pas suivre, sans doute parce que l'irrégularité des comptabilités étant la règle il faudrait poursuivre neuf faillis sur dix comme banqueroutiers. Le Parquet ne se soucie pas de montrer cette rigueur, en présence surtout de la tolérance traditionnelle des juges des Tribunaux de commerce et de la désuétude dans laquelle ces juges ont laissé tomber la loi de 1807 sur les livres des commerçants.

Nous le demandons, la réputation de la justice consulaire n'est-elle pas en cause ici ? Peut-elle continuer à couvrir, soit par tolérance répréhensible des juges, soit par insuffisance des termes d'une loi d'un autre temps, les manœuvres des exploiteurs du commerce, de l'industrie et de la finance ?

Il n'est pas possible de tarder plus longtemps à protéger le public contre les agissements des commerçants malhonnêtes, et le meilleur moyen est d'obliger ceux-ci à une comptabilité intégrale de leurs opérations, à des inventaires véridiques, à des bilans exacts. C'est une condition de relèvement moral et matériel de notre commerce qu'il s'appuie d'une comptabilité honnête.

***

On accuse journellement les Français d'être réfractaires à l'esprit d'entreprise et de placer bien plus volontiers leurs capitaux en titres de tout repos, ou en achats d'immeubles, ou en prêts hypothécaires, que dans les affaires aléatoires mais bien autrement lucratives du commerce, de la fabrication, de la banque ou de la

culture. Cette accusation, il faut le dire bien haut, n'est fondée qu'en apparence. Nous sommes gens plus pratiques et plus avisés qu'on le croit et surtout qu'on feint de le croire, et si nous exagérons aujourd'hui la prudence, c'est que nous avons de bonnes raisons pour préserver le peu qui nous reste.

Il est aisé, dans les parlottes, ou la plume à la main, de reprocher aux gens d'être timorés en affaires. Si le militarisme et le fonctionnarisme de Napoléon Ier, ainsi que l'influence de l'enseignement universitaire, nous ont éloignés, à notre préjudice, du commerce, au grand profit de la nation anglaise et plus tard des Allemands, nous ne sommes pas pour cela si dénués de l'esprit d'entreprise qu'on le prétend.

Le nombre de nos commerçants ne le cède pas, bien au contraire, à celui des commerçants des autres nations, et, d'une manière générale, nous ne demandons qu'à placer nos fonds fructueusement, c'est-à-dire qu'à gagner de l'argent et qu'à en gagner beaucoup. Ce qui nous fait surtout défaut, c'est la confiance. Et cela parce que nous ne nous sentons pas garantis, comme nous devrions l'être, contre les manœuvres du désordre et de la duplicité comptables. Las d'être dupés par les faiseurs de faux bilans de toute religion, ou plutôt sans religion nous gardons de plus en plus prudemment nos capitaux, préférant de petits revenus à l'appât, si souvent trompeur, des affaires mirifiques qu'on fait miroiter à nos yeux.

Avant donc de reproduire ce vieux cliché « que nous ne sommes pas entreprenants en affaires », il conviendrait que nos publicistes se demandassent s'ils placeraient volontiers, eux-mêmes, leur argent dans les entreprises où l'on ne veut pas tenir une comptabilité en ordre ; ou s'ils commanditeraient un commerçant puisant sans mesure dans sa caisse pour ses besoins personnels ; ou s'ils s'associeraient à un inventeur qui ne veut pas compter et à un fabricant contestant la nécessité de bien établir ses prix de revient ; ou s'ils seraient disposés à souscrire à l'augmentation du capital d'une Société dont les bilans sont louches ; ou bien s'ils souscriraient à des obligations d'une entreprise dont l'actif se composerait de valeurs fictives ; ou encore s'ils achèteraient, soit le fonds de commerce d'un négociant qui, comme tant d'autres, majore ses inventaires, soit celui d'un industriel dans l'incapacité, comme tant d'autres également, de prouver, au moyen de livres régulièrement tenus, son chiffre d'affaires et les bénéfices qu'il annonce ; enfin, et d'une manière générale pour clore cette énumération qui n'en

finirait pas, s'ils risqueraient de gaieté de cœur leur avoir dans des affaires nouvelles sur les conclusions de prospectus menteurs, ou dans des affaires fonctionnant déjà, mais dont la comptabilité est absente, ou insuffisante, ou irrégulière, ou fausse, ce qui est l'ordinaire.

Il est trop aisé de reprocher à autrui de ne pas faire ce que, le cas échéant, l'on ne ferait probablement pas soi-même. Le nerf de l'entreprise n'est pas seulement l'argent, c'est la confiance. Or, celle-ci s'en est allée avec nos illusions et à force d'être trompée par les annonces mirobolantes, par les réclames mensongères, par les inventaires majorés, par les bilans fallacieux, par les dividendes pris sur le capital, etc.

S'il y a lieu de s'étonner, après tant de déceptions et tant de kracks, c'est de constater qu'il se trouve encore tant de gens pour oublier les leçons du passé, pour espérer dans un meilleur avenir et pour entreprendre.

Que serait-ce, nous le demandons, si par quelque miracle, qui n'est peut-être pas impossible, la confiance pouvait nous revenir?

***

Mais, objectera-t-on, cette absence de sécurité, — due à une loi qui n'est plus en harmonie avec les besoins actuels, — ce désordre et cette duplicité comptables, — auxquels on peut adresser de si graves reproches, — n'existent-ils pas ailleurs que chez nous, par exemple chez les Allemands, chez les Anglais, chez les Belges, etc., et ne voit-on pas le commerce de ces pays progresser alors que le nôtre décline ?

Nous répondrons tout d'abord que la plupart des Codes étrangers, — nous l'avons montré plus haut en citant MM. Lyon-Caen et Renault, — donnent au public plus de sécurité que le nôtre en matière de Comptabilité, d'Inventaires et de Bilans. D'autre part, que l'essor commercial de l'Allemagne, par exemple, ne date que de 1870 et que, selon toutes probabilités, le relâchement des mœurs commerciales qui se manifeste outre-Rhin produira infailliblement et très rapidement les mêmes resultats de défiance générale que chez nous. C'est ce qui s'est également produit chez les Belges, comme on en peut juger d'après les considérations du Rapport de la Commission extra-parlementaire publié plus haut, et par le fait même de la nomination, par ordonnance royale, de cette Commission, dont la mission est de refréner les scandales comptables

qui ont lieu chez nos voisins. Quant à l'Angleterre, c'est autre chose. Habitué de longue date à la liberté et à la discussion, le public anglais sait se protéger lui même, tout d'abord en étudiant davantage que nous le faisons les affaires qu'on lui propose et en contrebalançant les efforts du puffisme par ceux d'une publicité, fort bien faite, d'informations commerciales, industrielles et financières, dont il sait tirer parti pour s'éclairer. En outre, les commerçants anglais ne sont-ils pas en quelque sorte soumis à un contrôle auquel ils ne pourraient échapper sans s'accuser pour ainsi dire de forfaiture comptable, ce dont ils n'ont garde. Je veux parler du contrôle des *Chartered-Accountants*, (experts-comptables officiellement reconnus), contrôle que, moyennant un droit payé à leur association, l'on peut faire exercer sur les livres et comptes de tout commerçant ou industriel, de toute banque ou compagnie, et cela sans que la loi s'en mêle : le ministère de l'*Accountant* s'imposant de ce fait que toute affaire où l'on refuserait de le laisser pénétrer, passerait pour suspecte et perdrait son crédit.

Nous avons déjà parlé des *public Accountants* dans notre Introduction, en même temps que de la création, chez nous, d'une Chambre de comptables et d'une hiérarchie comptable diplômée, qui garantirait les capacités et l'honorabilité de nos teneurs de livres, comptables et experts. Cette création, au moyen de laquelle on pourrait doter prochainement notre pays d'un personnel comptable possédant les capacités professionnelles nécessaires, serait alors complétée de celle d'une ou de plusieurs associations de comptables-experts, dont les membres rempliraient chez nous la même mission de contrôle que les *Chartered Accountants* en Angleterre. A moins qu'on ne préférât confier tout simplement cette mission à la Chambre des comptables elle-même, qui, à cet effet, aurait la faculté de constituer des délégations dans les grands centres, tels que Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Lille, etc.

Mais où il appartient surtout à la France de devancer les autres nations, c'est dans la promulgation d'une loi de justice et d'équité en harmonie avec les besoins économiques actuels et avec les progrès de la science des comptes. Une telle loi, si son application était assurée, ramènerait bien vite, avec la confiance qui nous manque actuellement, le crédit et les capitaux à l'entreprise ; et l'on assisterait certainement alors à un mouvement d'affaires comme il ne s'en est jamais vu chez nous.

D'ailleurs, imposer l'ordre comptable aux commerçants, aux industriels et aux financiers, à tous ceux enfin qui ont en mains les intérêts des tiers, c'est faire acte de gardien vigilant de la moralité publique, c'est réprimer ce piratisme comptable qui atteint l'épargne de tous, et tel est le devoir du Législateur.

Nous croirions avoir rempli le nôtre, si nous réussissions à convaincre nos lecteurs qu'il appartient à la France de ne pas se laisser distancer plus longtemps en matière de législation comptable, et de donner au monde l'exemple d'une réforme des Comptes, qui dépassera, certainement, en heureuses conséquences économiques et sociales, la réforme elle-même des Monnaies, Poids et Mesures, accomplie naguère par la Convention.

***

Un dernier argument pour terminer :

En 1886, je publiai un livre qui eut le retentissement d'un cri d'alarme. Daus ce livre, intitulé *l'Enseignement commercial et les Écoles de commerce, en France et dans le monde entier*, je montrais que notre infériorité économique, qui s'accuse chaque année davantage, provenait surtout de l'infériorité de notre savoir commercial. Qu'en conséquence, il fallait, de toute nécessité, développer ce savoir, dont manquait notre armée commerciale, comme le savoir militaire nous avait fait défaut précédemment, en 1870. Et j'établissais que l'unique moyen d'y parvenir était de fortifier et de répandre l'enseignement commercial : en améliorant ses méthodes et sa pédagogie et en multipliant ses Écoles des différents degrés. Il s'agissait de conquérir à ces Écoles le prestige d'un enseignement plus scientifique et plus pratique qu'il ne l'avait été jusqu'alors et d'ajouter à ce prestige celui du patronage officiel. On les sauverait ainsi de l'hostilité universitaire, de l'indifférence des pères de famille, de l'isolement dans lequel elles demeuraient depuis 1871, époque de leur création, et l'on verrait bientôt leurs classes se remplir d'élèves.

Le cri d'alarme que je poussais par cette publication fut entendu du ministre du commerce d'alors, et je fus bien étonné d'apprendre, au bout de quelques jours, par un mot de lui, qu'il avait trouvé le temps de lire mon livre tout au long. Ce ministre m'annonçait bientôt après, dans un entretien que j'ai rapporté et qui est une des pages intéressantes de l'histoire de notre enseignement commer-

cial (1), qu'il était résolu à poursuivre les réformes urgentes que je réclamais. J'ai la conviction qu'il eut finalement doté le pays de *l'Université des carrières techniques*, à la fondation de laquelle je concluais (2), si l'instabilité ministérielle n'était pas, en France, un empêchement majeur aux réformes qui veulent du temps et de l'esprit de suite pour s'effectuer.

Comme mesure de transition, j'avais proposé la création, au ministère du commerce, d'une Direction de l'enseignement technique (industriel et commercial) qui prendrait de suite en mains les intérêts de cet enseignement, dont beaucoup de patriotes perspicaces, comme les frères Siegfried, les Bamberger, les Roy, les Chauchard, les Félix Faure, les Aynard, les Penot, les Poirrier, les Lourdelet, les Jacquemart, les Lejeune, les Manès, les Jourdan, etc., etc., déploraient le misérable état. M. E. Lockroy m'apprit, dans la mémorable audience dont je parle plus haut, qu'il venait de décider la création immédiate de la Direction que je réclamais dans mon livre, et il me présenta le directeur qu'il avait choisi.

C'était le regretté Ollendorf, homme doué de grands moyens et qui prit sa tâche à cœur. En effet, admirablement secondé par les chefs de bureau et les inspecteurs dont il sut s'entourer, Ollendorf imprima à la nouvelle Direction une activité qui fit rapidement merveille. Les Écoles supérieures de commerce, admises au patronage de l'État, reçurent des subsides, des bourses furent créées, une réglementation intérieure leur fut donnée concernant les examens d'entrée et de sortie, etc., etc. (3), leurs programmes, jusqu'alors divergents et fortement entachés d'empirisme, furent entièrement refaits et unifiés, pour ainsi dire, par des commissions composées de savants spécialistes; enfin, leur diplôme de fin d'études, donné au concours, à la suite d'examens où le ministère est représenté, comporte la dispense de deux années de service militaire.

Depuis lors, ces Écoles, aussi prospères qu'elles l'étaient peu précédemment, forment, chaque année, un grand nombre de futurs négociants et industriels préparés à leur profession par l'étude des

---

(1) Voir *Revue de la Comptabilité* du 16 novembre 1891.

(2) Constituée parallèlement à l'Université des carrières libérales, une Université des carrières techniques lui ferait équilibre; elle élèverait la France au premier rang des nations industrielles, commerçantes et agricoles, de même que l'Université des carrières libérales l'a placée au premier rang des nations littéraires et savantes.

(3) Voir *Annuaires de l'Enseignement commercial*, Berger, Levrault et Cᵉ.

sciences qui confinent au commerce. D'autre part, pour seconder cette sorte d'état-major commercial dans ses luttes futures, la Direction de l'enseignement technique a créé de nombreuses écoles pratiques de commerce et d'industrie, établissements du degré secondaire qui forment le cadre des sous-officiers, pendant que les premiers soldats sont préparés par les Écoles primaires supérieures ressortissant du ministère de l'instruction publique, Écoles dont les programmes de commerce et de comptabilité sont une réduction de ceux des Écoles supérieures de commerce.

Tout semble donc marcher à souhait maintenant, surtout si l'on considère le point de départ, et n'était que l'argent n'est plus aussi abondant qu'aux premiers jours pour soutenir cet enseignement commercial naissant, — qui a non moins besoin de la foi et de l'énergie dirigeantes dont furent animés Ollendorf et Paulet, et qui inspire leurs successeurs Bouquet et Lagrave, — l'on pourrait entrevoir le moment où nous n'aurons plus rien à envier à l'Allemagne elle-même, surtout comme qualité d'enseignement.

Il est certain, en effet, qu'on est allé de l'avant depuis la réfection des programmes d'antan, et que les professeurs de notre enseignement commercial, d'abord quelque peu dérangés de leurs anciennes habitudes, se sont mis à perfectionner leurs cours et leurs méthodes dans le sens des nouveaux programmes. Ils sont maintenant sur la voie dans laquelle l'enseignement commercial, serrant de plus en plus près la vérité théorique et la vérité pratique, devenant à la fois plus analytique et plus synthétique, parviendra à constituer la science commerciale. Même on peut dire qu'une notable partie de cette science, aux rameaux multiples, est déjà faite et que nos Écoles ont acquis, de ce fait, une supériorité incontestable sur celles de l'étranger.

***

Si nous précisons, si nous faisons, en quelques mots, l'inventaire succinct de cette vaste science du commerce, sans nous perdre dans l'éparpillement des particularités, nous sommes amenés à le diviser en quatre parties principales, qui sont :

1° *La science d'organiser et de diriger une maison de commerce*, ou théorie générale de l'organisation et de l'administration des entreprises, ou économie industrielle et commerciale, science qui se réfère à l'économie politique et à la législation, à la connaissance des principes d'administration, à celle des besoins auxquels

on veut satisfaire, à celle des moyens d'action nécessaires pour parvenir le plus fructueusement à ce but, etc., etc. ;

2° *La science d'acheter et de vendre,* ou théorie générale des achats et des ventes, ou Polégraphie (1), qui se réfère aux sciences physiques et naturelles, à la géographie économique, à la statistique, à la législation, à la connaissance des usages commerciaux, des poids et mesures des différents pays, des moyens de transport et de leurs tarifs, à l'arithmétique, à la géométrie, etc., toutes sciences qui enseignent les propriétés des marchandises, leurs provenances, leurs mercuriales, leurs fluctuations de prix et de stock, ainsi que les procédés de l'échange national et international et que le mécanisme des transactions qui assurent la petite et la grande circulation des marchandises de toute nature dans les [illegible] de la production, de la distribution, de la consommation et de l'administration des capitaux ;

3° *La science de payer et de recevoir*, ou théorie des rapports des monnaies, ou Métrologie (2), science qui se réfère à l'arithmétique, à l'algèbre, à la géométrie descriptive, à la connaissance des cotes des changes et valeurs mobilières des divers pays, ainsi qu'à celle du mécanisme des divers modes de réglement des transactions nationales et internationales, résultant des faits de la production, de l'échange, de la consommation et de l'administration des capitaux ;

4° *La science de comptabiliser les opérations industrielles, commerciales et agricoles*, ou théorie des comptes qu'occasionnent les transactions de la production, de l'échange, de la consommation et de l'administration des capitaux, science qui se réfère à l'arithmétique, à la législation, à l'économie industrielle et commerciale, à la Polégraphie et à la Métrologie, en un mot, à la connaissance des opérations économiques à comptabiliser.

Cette dernière partie de l'immense faisceau de connaissances que forme la science du commerce est actuellement la seule dont la Théorie soit complètement faite. La science de comptabiliser, ou « Digraphie », est constituée, en effet, de principes bien déterminés,

---

(1) De *Pôle*, vente, trafic, l'un des radicaux de monopole.

(2) Ce mot et le mot Polégraphie ont été créés par M. H. Lefèvre, auteur d'ouvrages sur le Commerce et sur le Change et la Banque.

de lois fixes, de règles précises, de procédés rationnels, enseignables en dehors de la profession, et que les professeurs de l'Université des carrières libérales, eux-mêmes, peuvent démontrer sans être nécessairement comptables.

En possession de cette Théorie, qui figure à ses programmes depuis 1891, l'enseignement de nos Écoles de commerce a pris, de ce fait, une supériorité marquée sur celui des Écoles de commerce de l'étranger. Or, ainsi que l'a justement observé M. H. Lefèvre : « en commerce, en industrie, comme en art militaire, la science « est une arme de précision ; quand elle est faite, elle s'impose, « et, dans les luttes pacifiques ou meurtrières, la victoire appar- « tient au premier qui s'en empare. »

La Comptabilité est aujourd'hui l'arme de précision dont nos industriels et nos commerçants, — formés aux Écoles supérieures de commerce, — sauront se servir avec avantage dans la lutte économique qu'ils ont à soutenir, lutte aussi pacifique pour les forts qu'elle est meurtrière pour les faibles et les ignorants.

Eh bien, nous le demandons aux hommes de sens qui nous lisent, — et nous avons l'espoir, cette fois encore, d'être compris d'un ministre clairvoyant, — n'est ce pas ici un dernier et décisif argument et n'est-ce pas une raison déterminante de réformer la loi comptable de 1807 ?

Aujourd'hui donc, comme en 1886, je viens, un livre à la main, pousser, de nouveau, le cri d'alarme et faire retentir le « caveant consules » !

La loi de 1807 est caduque, elle est contredite par la jurisprudence de chaque jour, elle est inapplicable et inappliquée, elle couvre la fraude et le dol, elle encourage les ignorants et les incapables dans leurs errements routiniers, elle est en contradiction avec la science, elle sanctionne une pratique malhonnête et irrationnelle, enfin elle est en désaccord avec l'enseignement que donnent nos Écoles supérieures de commerce, nos Écoles pratiques de commerce et d'industrie et nos Écoles primaires supérieures.

Elle doit donc être revisée.

Caveant consules !

TABLE DES MATIÈRES

Introduction .... I à LVIII
Division de l'ouvrage LX

PREMIÈRE PARTIE

Des Comptes

Analyse et Synthèse des Comptes, ou éléments constitutifs de l'Inventaire et du Bilan

		Pages
Chapitre Ier...	Propriétés qu'ont les comptes de représenter soit les personnes, soit les choses........	3
Chapitre II ...	Propriétés qu'ont les comptes d'exprimer les mouvements soit *extérieurs*, soit *intérieurs*, imprimés aux choses par le Comptable d'origine........	8
Chapitre III...	Propriétés qu'ont les comptes de recevoir et d'exprimer l'effet Actif et l'effet Passif résultant de l'inscription des mouvements *extérieurs* imprimés aux choses par le Comptable d'origine qui en dispose........	13
Chapitre IV ..	Propriétés qu'ont les comptes d'exprimer l'inventaire des valeurs du Comptable d'origine, envisagé au point de vue tant comptable que social et économique........	29
Chapitre V....	Propriétés qu'ont les comptes de recevoir et d'exprimer l'effet Actif et l'effet Passif résultant de l'inscription digraphique des mouvements *intérieurs* imprimés aux choses par le Comptable d'origine qui en dispose........	48
Chapitre VI...	Propriétés qu'ont les comptes d'exprimer la situation du Comptable d'origine vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis des tiers, ou « Théorie de la comptabilité à parties doubles »........	54
Chapitre VII...	De la classification des comptes. Quatre grandes classes de comptes........	68
Chapitre VIII.	Expression mathématique des opérations économiques. De la classification naturelle et rationnelle qui en résulte........	71
Chapitre IX...	Nomenclature générale et analyse des quatre séries de comptes.	76

DEUXIÈME PARTIE

Des Livres

Analyse et Synthèse des Livres, organes où se forment les Comptes :

a. Les Livres originaires analytiques.
b. Les Livres synthétiques.

Chapitre X....	Principes généraux d'organisation des Livres de la Comptabilité originaire, ou Comptabilité analytique........	89
Chapitre XI...	Principes généraux d'organisation des Livres de la Comptabilité générale, ou Comptabilité synthétique........	95

TROISIÈME PARTIE

De l'Inventaire

a. De l'Inventaire extra-comptable.
b. De l'Inventaire intra-comptable.

Pages

CHAPITRE XII.. De l'Inventaire extra-comptable.......... 105
CHAPITRE XIII.. De l'Inventaire intra-comptable.......... 109

QUATRIÈME PARTIE

Du Bilan

Analyse et Synthèse du Bilan

CHAPITRE XIV.. Analyse et synthèse du Bilan. Modèles. De l'Actif, du Passif. Bilan empirique. Bilan rationnel. Comparaison chiffrée...... 123

CINQUIÈME PARTIE

Des réformes à apporter à la loi

Réforme de la Loi belge

CHAPITRE XV. Avant-propos.......... 139
Avant-projet de loi belge sur les inventaires, bilans, comptes de de Profits et Pertes des Sociétés commerciales et sur le placement des Réserves.......... 140
Rapport de la Commission belge. Considérations générales...... 142
Examen des articles.......... 144
Examen des deux formules de Bilan et de Profits et Pertes proposées par la Commission.......... 151
Formule de Bilan { A. L'Actif.......... 153
Formule de Bilan { B. Le Passif.......... 158
Formule du compte de Profits et Pertes.......... 159

CHAPITRE XVI. Observations critiques touchant l'Avant-Projet de loi belge sur les Inventaires, Bilans, Comptes de Profits et Pertes des Sociétés commerciales, et sur le placement des Réserves........ 165
Cote des valeurs d'inventaire. Mode d'évaluation de ces valeurs.......... 167
Immobilisation des réserves.......... 169
Des pièces à produire à l'appui du Bilan.......... 170
De l'expertise des Bilans.......... 171
De la publication des Bilans.......... 175
De l'unification des Bilans.......... 179
Formule du Bilan de la Commission belge.......... 182
Formule du Bilan intégral et rationnel.......... 186
Une troisième formule de Bilan intégral et rationnel, ou Bilan légal.......... 192
Formule du compte de Profits et Pertes.......... 194

SIXIÈME PARTIE

Des réformes à apporter à la loi

Réforme de la Loi française

CHAPITRE XVII. Critique de la loi sur les Livres de commerce. Nécessité d'une réforme de cette loi. Rédaction nouvelle du Titre II du Livre I^er du Code de Commerce.......... 199 à 232
Conclusion.......... 233 à 246

Paris. — Imprimerie Wattier frères, 4, rue des Déchargeurs.

A Monsieur J. Longuet
Député
Bien cordial hommage
E. Léautey

Bibliothèque des Sciences Commerciales et Économiques

INTRODUCTION COMPTABLE

A LA

SCIENCE SOCIALE

PAR

Eugène LÉAUTEY

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR. — OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
ANCIEN CHEF DE DIVISION AU COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.
MEMBRE DE L'ASSOCIATION DES JOURNALISTES RÉPUBLICAINS.

(Extrait du *Traité des Inventaires et des Bilans*)

PARIS
LIBRAIRIE COMPTABLE ET ADMINISTRATIVE
5, RUE GEOFFROY-MARIE, 5